



**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT  
SÉANCE DU 13 MAI 2024**

**— COMPTE-RENDU INTÉGRAL —**

Le lundi treize mai deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures et trente minutes les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie du 13<sup>ème</sup> arrondissement sur la convocation qui leur a été adressée le mardi sept mai mille vingt-quatre par le Maire d'arrondissement et qui a été affichée le même jour.

**PRÉSENTS :**

Mme Bérangère AÏCHOUN-BAPTISTE, Mme Marie ATALLAH, M. Aïmane BASSIOUNI, M. Wilfried BETOURNE, M. Vincent BOULET, M. Emmanuel COBLENCE, M. Jérôme COUMET, M. Alexandre COURBAN, Mme Coralie DECLERCQ, Mme Mireille ESTIENNE, M. Stéphane FERRIER, M. Antoine GUILLOU, M. Kais IDRIS, Mme Rym KARAOUN GOUEZOU, Mme Johanne KOUASSI, Mme Morgane LACOMBE, Mme Nathalie LAVILLE, Mme Marie-Pierre MARCHAND, Mme Mathilde MAULAT, Mme Caroline MILLET, M. Philippe MOINE, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Eric OFFREDO, M. Jean-Baptiste OLIVIER, M. Chang Hua PENG, Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI, Mme Juliette SABATIER, Mme Danièle SEIGNOT, M. Habib SHOUKRY, Mme Anne SOLEILHAVOUP, Mme Elisabeth STIBBE, M. Serge TOKA, M. Daniel TRAN

**EXCUSÉS :**

Avec pouvoir : Mme Anne SOUYRIS ayant donné procuration à M. Wilfried BÉTOURNÉ

M. Raymond LE ayant donné procuration à M. Jean-Baptiste OLIVIER

M. Alexandre FLORENTIN ayant donné procuration à Mme Marie ATALLAH

M. Louis LEROY-WARNIER ayant donné procuration à Mme Marie-Pierre MARCHAND

Sans pouvoir : M. Jean-Noël AQUA, Mme Béatrice PATRIE

Mme Mireille ESTIENNE arrive en séance lors de la mise en discussion du projet de délibération propre 13202405.

M. Antoine GUILLOU arrive en séance lors de la mise en discussion du projet de délibération 2024 DU 3.

M. Chang Hua PENG arrive en séance lors de la mise en discussion du projet de délibération 2024 DFPE 128.

Mme Juliette SABATIER quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2024 DFPE 68 et revient lors de la discussion de la délibération 2024 DVD 43.

Mme Elisabeth STIBBE quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2024 DVD 43 et revient lors de la discussion de la délibération 2024 DLH 100.

Mme Marie-Pierre MARCHAND quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2024 DDCT 105 et revient lors de la discussion de la délibération 2024 DDCT 52.

Mme Antoine GUILLOU quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2024 DJS 94 et revient lors de la discussion de la délibération 2024 DSOL 15.

Mme Marie-José RAYMOND-ROSSI et M. Aïmane BASSIOUNI quittent la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2024 DSOL 48 et reviennent lors de la discussion de la délibération 2024 DDCT 68.

M. Jean-Baptiste OLIVIER quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2024 DDCT 71 et revient lors de la discussion de la délibération 2024 DSOL 15.

Mme Coralie DECLERCQ quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2024 DSOL 46 et revient lors de la discussion de la délibération 2024 DTEC 4.

Mme Juliette SABATIER quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2024 DFPE 68 et revient lors de la discussion de la délibération 2024 DVD 43.

Mme Bérangère AÏCHOUN-BAPTISTE quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2024 DSOL 52 et revient lors de la discussion de la délibération 2024 DDCT 69.

Mme Caroline MILLET quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2024 DPE 22 et revient lors de la discussion de la délibération 2024 DDCT 69.

M ; Eric OFFREDO quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2024 DTEC 4 et revient lors de la discussion de la délibération 2024 DU 79.

Mme Danièle SEIGNOT quitte la séance lors de la mise en discussion de la délibération 2024 DDCT 69 et revient lors de la discussion de la délibération 2024 DPMP 1.

Mme Marie ATALLAH quitte la séance lors de la mise en discussion du vœu V132024016.

M. le Maire procède à l'appel nominatif des Conseillers présents. Le quorum requis étant atteint, le Conseil d'arrondissement peut valablement délibérer.

L'ensemble des documents de la séance ont été adressés aux élus par voie dématérialisée sur l'application ODS-Mairies.

Le Conseil a désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance : M. Stéphane FERRIER

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jérôme COUMET, Maire du 13ème arrondissement

## Désignation d'un secrétaire de séance

**M. LE MAIRE** : Nous allons commencer par désigner un secrétaire de séance. En l'occurrence, je vais proposer Stéphane Ferrier. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Merci.

Stéphane Ferrier, secrétaire de séance.

**POUR : 35 (DONT 4 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV:**

**LA DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**M. LE MAIRE** : En ce début de Conseil, je voulais non pas vous donner des informations parce qu'un certain nombre d'éléments a circulé dans la presse, mais je souhaitais avoir une pensée particulière pour les deux policiers qui ont été blessés au sein du commissariat ce week-end. Évidemment, je suis en lien avec le commissaire de manière étroite pour avoir des nouvelles. Le premier n'est pas sorti d'affaire complètement, mais n'a pas de pronostic vital engagé. S'agissant du deuxième, la situation est plus inquiétante, et il devait repasser sur la table d'opération. Je ne peux pas vous en dire davantage, mais je vous tiendrai informés des suites de cette triste affaire.

## Projets de délibérations propres

### 13202404 Approbation du compte rendu de la séance du Conseil d'arrondissement du 29 janvier 2024

**M. LE MAIRE** : Nous avons comme premier point à l'ordre du jour la délibération mairie du 13e qui est rapportée par Éric Offredo. Il s'agit de l'exécution du compte de gestion de l'État spécial.

Je n'ai pas fait l'approbation de la séance du Conseil du 29 janvier. Merci, Danièle, pour ta vigilance. Y a-t-il des correctifs à apporter, des amendements ? Puis-je considérer qu'il est adopté ? Pas de voix contre, pas d'abstention ?

Le compte rendu du Conseil du 29 janvier est adopté.

**POUR : 35 (DONT 4 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV:**

**LE COMPTE RENDU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**M. LE MAIRE** : Je laisse cette fois-ci pour de bon la parole à Éric Offredo.

### 13202405 Avis sur l'exécution du compte de gestion de l'État spécial du 13e arrondissement de l'exercice 2023.

**Éric OFFREDO** : Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Il nous a été demandé de donner notre avis sur l'exécution du compte de gestion. Le compte de gestion est la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Nous sommes l'ordonnateur, le comptable c'est la trésorerie, pour faire vite. Plus exactement, on dit la Direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris qui nous donnent les comptes arrêtés à fin 2023. C'est un préalable à l'adoption du compte administratif que nous adopterons dans la délibération suivante.

Il est à noter que sur cette année, sur la section d'investissement, les dotations perçues au titre de l'exercice 2023 s'élevaient à 1 98 609,81 euros. Et pour la section de fonctionnement à 18 922 301,81 euros. Les dépenses exécutées au titre de cet exercice en investissement se sont élevées à 605 231,57 euros. Et pour la section de fonctionnement à 16 460 857,90 euros. En résultat, nous avons un report de dotation, c'est le résultat de clôture de 2023, en investissement de 493 378,24 euros et en fonctionnement de 2 461 443,91 euros.

Il nous est demandé de donner notre avis sur ce compte de gestion qui est remis par le trésorier public.

**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas, donc nous allons donner notre avis sur le compte de gestion. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? NPPV, comme j'en ai l'habitude, pour me concernant.

**POUR : 36 (DONT 4 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV:**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **Projets de délibérations soumis pour avis**

##### **13202406 Élections du président pour l'examen et le vote du compte administratif.**

**M. LE MAIRE** : Nous allons désigner le président pour l'examen du compte administratif. Je vous propose que ce soit Éric Offredo. Pas de vote contre, pas d'abstention ?

Je lui laisse la parole pour l'adoption du compte administratif. Je vais sortir de la salle comme j'en ai l'habitude, et je laisse les petits chocolats.

**Éric OFFREDO** : Merci pour les petits chocolats, ce n'est pas dans le compte administratif, je vous rassure.

**M. LE MAIRE** : Ce n'est pas pour acheter votre vote, pas de méprise, sinon je les range tout de suite.

**POUR : 36 (DONT 4 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

##### **13202407 Adoption du compte administratif de l'État spécial du 13e arrondissement pour l'exercice 2023.**

**Éric OFFREDO** : Nous avons à donner notre avis sur le compte de gestion du trésorier public, nous pouvons adopter le compte administratif de l'État spécial du 13e arrondissement. Ce compte administratif vise à retracer l'exécution effective des dépenses, c'est-à-dire les crédits qui ont été mandatés, réellement

payés. Les crédits non consommés à l'issue de la gestion seront reportés de plein droit et réinscrits au budget modificatif pour l'exercice suivant.

Ce compte administratif permet de constater que la section de fonctionnement, sur un montant total de crédits ouverts de 18 922 301,81 euros, les dépenses mandatées s'élevaient à 16 460 857,90 euros, ce qui signifie, vous avez fait le calcul de tête, que les crédits à reporter sont de 2 461 443,91 euros.

Ces crédits à reporter sont répartis dans différents domaines d'activité, vous les avez sur la délibération. J'attire juste votre attention, je devance les questions éventuelles, sur le report très important au niveau des crèches qui s'explique de deux raisons différentes. À la fois parce que le budget alloué en début d'année sur l'alimentation est toujours réalisé sur 100 % de fréquentation, et nous savons très bien qu'il n'y a jamais 100 % de fréquentation. On ne dépense jamais tout ce qui est prévu au niveau de l'alimentation dans les crèches. Et deuxième explication, il y a eu un transfert sur la gestion qui était gérée en centrale et qui est passée au niveau de l'arrondissement, notamment sur les jardins d'enfants. Nous n'avons pas encore eu le loyer à payer sur le Jardin d'enfants Dupuy de Lome, ce qui explique le montant particulièrement important.

En ce qui concerne la sélection d'investissement, pour un montant total de crédit ouvert de 1 98 609,81 euros, les dépenses mandatées s'élèvent à 605 231,57 euros, et les crédits à reporter sont de 493 378,24 euros.

Voilà le compte administratif.

Est-ce qu'il y a des observations, des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas, je vais soumettre à vos votes. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, le Maire peut revenir.

**POUR : 31 (DONT 4 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV : 5 (UDC ET MME STIBBE DONT 1 POUVOIR)**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**M. LE MAIRE :** Merci, Éric Offredo. Nous allons commencer le déroulé des projets de délibération soumis pour avis. Comme vous pouvez le constater, nous en avons beaucoup, nous allons donc essayer de faire bref, tant dans les présentations que dans les débats. Je serai un peu plus directif que d'habitude pour la longueur des interventions. Nous allons commencer par la DAJ 1, et c'est toujours la parole d'Éric Offredo. J'en profite pour vous dire que nous avons réorganisé l'ordonnancement des délibérations en fonction des rapporteurs et que les deux vœux qui sont rattachés à une délibération vont être examinés en même temps que les délibérations.

**2024 DAJ 1 Convention d'attribution d'une subvention pour l'aménagement des locaux de la maison de justice et du droit du 13e.**

**Éric OFFREDO :** Merci, la DAJ 1, c'est la convention d'attribution d'une subvention pour l'aménagement des locaux de la maison de la justice et du droit du 13e arrondissement.

Nous n'avons pas de MJD dans le 13e arrondissement, elle était dans le 14e. Nous nous étions battus pour avoir un point d'accès au droit qui a été ouvert en 2008, en février 2008. Mais nous n'avons pas cette maison de la justice et du droit. La différence, pour faire vite, puisque nous avons beaucoup de délibérations entre un PAD et une MJD, c'est que dans la maison de la justice et du droit, vous avez des représentants

du parquet qui peuvent venir. Et c'est la différence, alors que dans un PAD, vous n'allez avoir que des conseils juridiques avec des associations. Il peut y avoir des avocats, mais il n'y aura pas de représentants du parquet. Là, vous avez des représentants du procureur, des délégués du procureur qui peuvent intervenir dans une maison de la justice et du droit, ce qui est particulièrement intéressant.

Je suis ravi que nous ayons cette maison qui s'ouvre dans le 13<sup>e</sup> arrondissement. Elle sera située au 45 allée-Paris-Ivry, dans la zone Paris-Rive-Gauche, dans le secteur Bruneseau. Il y a un programme prévisionnel de travaux qui est élevé à plus de 500 000 euros. Et la Ville peut obtenir une subvention plafonnée à 120 000 euros et c'est l'objet de la présente convention qui est proposée de signer avec l'État. Je peux répondre à toutes vos questions, mais c'est pour faire vite.

**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je vais faire tout de suite voter cette délibération. DAJ1, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci, c'est adopté.

**POUR : 36 (DONT 4 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024 DU 3 Appel à projets urbains innovants sur le site Gare Masséna (13e) - Signature d'un protocole transactionnel et d'un avenant à l'acte de vente du 30 juin 2022 ou d'une résolution de la vente.**

**M. LE MAIRE** : Une délibération DU3 avec le vœu qui fonctionne, avec. Éric Offredo pour les rapporter.

**Éric OFFREDO** : Je vous rappelle les appels à projets que nous avons pu faire dans le cadre de Réinventer Paris. La gare Masséna était un des 23 sites retenus. Pour diverses raisons, l'acquéreur, devait réaliser un projet qui était ambitieux, un projet intéressant d'agriculture, de la production jusqu'à la fourchette, avec à la fois du logement pour des chercheurs, mais aussi de l'agriculture urbaine et aussi un restaurant. Un projet très intéressant. Tout cela se situait au-dessus de la petite ceinture. La construction qui était prévue était prévue en bois. Les normes ont changé. Les prescriptions de la préfecture de police ont évolué entre le moment où le projet a été présenté et le moment de la réalisation. Ce qui fait que le surcoût du projet ne peut pas être pris en compte par le porteur. Ils avaient estimé le projet à 7 millions d'euros hors taxes. Nous sommes plutôt entre 11,5 et 12 millions d'euros. Ils se sont retirés du projet. La Ville a travaillé avec l'acquéreur pour faire un protocole transactionnel, avec des indemnités évidemment. Il y a des pénalités qui sont appliquées à Hertel Investissement.

Ce montant d'accord transactionnel s'est élevé à 179 378,56 euros. Pour autant, l'acquéreur a proposé un projet alternatif intéressant, moins ambitieux que le projet initial. Nous étions à 1 657 m<sup>2</sup> de surface de plancher, nous passons à 777 m<sup>2</sup>, vous voyez bien la diminution. Néanmoins, nous gardons cet esprit innovant et ce qui avait présidé aussi au projet Réinventer Paris. Le projet moins dense permet aussi de limiter l'intervention et le réemploi du bâtiment existant, en mettant en valeur le patrimoine et en maintenant tout ce qui était réalisé en matière de biodiversité.

Ce projet a retenu notre attention et celui de la Ville. À côté du protocole transactionnel, qui restera, la pénalité qui était arrêtée au 21 septembre, dont j'ai donné le montant tout à l'heure, reste due. La société Hertel a proposé un nouveau PC qui a été déposé, qui est en cours d'instruction.

Il y a deux hypothèses, et c'est ce qu'il nous est proposé dans la délibération, les deux hypothèses ne sont pas arrêtées, mais pour pouvoir avancer rapidement, il nous a semblé utile de présenter cette première délibération. Il n'est pas dit que nous n'ayions pas besoin d'y revenir, d'avoir une deuxième délibération, pour acter définitivement l'une ou l'autre des hypothèses.

La première hypothèse, si l'obtention du permis de construire est acquise, nous aurons le nouveau projet. S'il y a une non-obtention du permis de construire, dans ce cas-là, il y aura un arrêt du projet. Le montant global, en termes de vente, puisqu'il y a aussi un coût pour l'acquéreur, nous étions à 2 700 000 euros hors-tax, et nous passons à 2 millions d'euros hors-tax, avec une diminution du prix de vente initial, mais une diminution plus large des surfaces de vente qui ont été prévues.

Voilà ce qui est proposé pour être rapide, conforme au Service local des domaines qui a été interrogé sur la validité de ce protocole et de ces hypothèses.

**M. LE MAIRE** : Pour le vœu, nous y sommes, je ferai voter ensuite tout cela.

#### Vœu rattaché

**V132024009 Vœu rattaché à la délibération 2024 DU 3 relatif à l'Appel à Projets Urbains Innovants sur le site Gare Masséna (Réinventer Paris 1) déposé par Jérôme COUMET, Eric OFFREDO et les élus du groupe "Paris en Commun"**

**Éric OFFREDO** : Pour certains, vous voyez, j'imagine bien, l'endroit où se situe ce projet, au niveau de la gare Masséna. Cela donne accès à la Petite ceinture et nous avons un escalier prévu à cet endroit, extérieur à la gare Masséna.

Nous portons dans ce vœu la préservation de cet escalier extérieur, et de s'assurer que dans le projet tel qu'il va être réalisé, nous ayons toujours cet escalier, parce que cela va permettre aussi l'accès à la Petite ceinture, et c'est notre volonté aussi de pouvoir utiliser demain la petite ceinture en termes de promenade, et si nous n'avons plus l'escalier, nous perdons cet accès. C'est l'idée du vœu qui est joint à cette délibération.

**M. LE MAIRE** : Merci. Jean-Baptiste Olivier a demandé la parole.

**Jean-Baptiste OLIVIER** : Merci, Monsieur le Maire. Un protocole transactionnel, cela est évidemment légal, il n'y a pas de problème, mais il s'agit d'un projet qui répondait à un appel à projets dans un certain cadre, pour lequel il y a eu des candidats, et un choix a été fait. Là, nous ne sommes plus du tout dans le choix qui avait été fait il y a quelques années. La seule solution quand l'acquéreur dit qu'il ne fera pas ce pour quoi il a été retenu, c'est de lancer un nouvel appel à projets. Voilà pourquoi nous voterons contre.

Je comprends, et c'est le cas pour toutes les communes, pour toutes les collectivités d'une manière générale, il y a un problème de coûts qui ont été très largement augmentés, mais cela est valable pour tout le monde, pour toutes les entreprises, partout, et malheureusement, cela conduit aussi à revoir des projets et à remettre le sujet sur la table. Voilà pourquoi nous voterons contre.

Il n'y a pas d'ambition dans cette nouvelle mouture. Je ne vois pas du tout ce que cela permettra d'apporter à l'arrondissement.

En revanche, s'agissant du vœu qui est proposé, que je viens de découvrir, je n'ai rien à redire contre cette idée de préserver l'accès à la Petite ceinture.

**M. LE MAIRE** : Merci. Marie-Pierre Marchand.

**Marie-Pierre MARCHAND** : Merci, Monsieur le Maire. Le groupe écologiste va s'abstenir sur cette délibération, car nous ne sommes pas convaincus ni par le programme qui est revu à la baisse, et dont nous voyons beaucoup moins la valeur ajoutée, ni en termes de projet global d'alimentation durable ni en termes de lien social ou culturel, que peuvent avoir ces gares.

Cela ne se résume pas tout à fait, mais largement à un projet de restauration. Ni, et c'est peut-être surtout le point, par la méthode, parce que cette redéfinition d'un appel à projets, même si nous entendons tout à fait qu'il puisse y avoir des raisons économiques, selon nous, doit faire à minima l'objet d'un échange entre groupes politiques en amont. Il faudrait voir si cela ne peut pas être l'occasion d'une remise à plat du projet, de la destination, etc. En tout cas, à notre sens, cela doit pouvoir être débattu.

Cela nous conforte aussi sur l'opposition que nous avons eue régulièrement sur les projets Réinventer Paris, envers cette procédure qui est assez particulière, problématique pour nous, parce qu'elle ouvre la porte à une certaine privatisation de la Ville. Elle réduit les prérogatives de la collectivité territoriale sur le devenir de sa ville, même si nous comprenons les dimensions pragmatiques et financières qui peuvent conduire à des partenariats avec des opérateurs privés. Mais, à notre sens, cela doit être à la fois gagnant-gagnant et ne pas conduire à une perte de maîtrise de la Ville sur son aménagement urbain et sur son patrimoine.

Nous le voyons parfaitement, puisqu'il a été acté un projet qui, finalement, est remis en cause, pour des raisons que l'on peut tout à fait comprendre. Néanmoins, nous constatons que, d'une certaine façon, tout le monde est un peu coincé dans une procédure où la Ville n'a pas totalement la maîtrise. Nous savons que cela se pose aussi sur d'autres opérations, notamment, je pense qu'au prochain Conseil, il y aura aussi un sujet de ce type sur le 18<sup>e</sup>, et qu'il y a peut-être d'autres opérations. Et nous pensons vraiment qu'il serait intéressant de pouvoir faire un bilan de ces opérations Réinventer Paris, de leur devenir, pour celles qui ne sont pas opérationnelles, et de définir une méthode de travail pour y travailler, dans l'intérêt du patrimoine parisien, des Parisiens, etc. Je crois que personne n'est fermé, mais cela nécessite réellement un travail sur les objectifs et les possibilités. Merci.

**M. LE MAIRE** : Merci. Éric Offredo, pour répondre, sauf s'il y a d'autres interventions.

**Marie-Pierre MARCHAND** : Excusez-moi. Par rapport au vœu, sur l'intention de ce vœu, nous sommes tout à fait d'accord avec le fait de préserver un lien avec la Petite ceinture. Si c'est un vote global, il y a une cohérence qui fait que nous allons également s'abstenir, mais ce n'est pas du tout un refus de cette proposition dans son intention.

**M. LE MAIRE** : J'imagine bien. Éric Offredo.

**Éric OFFREDO** : Très rapidement, nous ne sommes pas dans une opération ordinaire. Il y a des surcoûts. Il y en a à Paris, il y en a dans d'autres collectivités, et ce n'est pas les premières. Là, il y a aussi des facteurs extérieurs. Ce n'est pas que le coût des matériaux, c'est surtout le changement des matériaux, puisque l'immeuble était conçu en bois. Le fait qu'il soit conçu en bois avait une certaine légèreté, il n'y avait pas besoin d'aller très profondément. Il pouvait s'installer sur la Petite ceinture confortablement. Le changement de doctrine de la préfecture de police fait que ce n'est plus possible et cela oblige à faire des fondations qui sont plus complexes, plus coûteuses. Le projet n'était plus viable dans ces conditions.

Pourquoi rediscuter avec Hertel investissement ? Peut-être parce que cela fait 10 ans, je rappelle, les projets Réinventer Paris. Cela date de 2014. Cela fait 15 ans que la gare est complètement abandonnée, Jérôme ? Cela fait même une bonne quinzaine d'années qu'il n'y a plus rien.

Nous savons que tout patrimoine qui est abandonné se dégrade. Remettre à plat, pourquoi pas ? Mais il s'agit de repartir sur plusieurs années, alors que nous avons un acteur qui a largement travaillé sur ce secteur, qui propose un projet qui, certes, est moins innovant que celui qui était proposé initialement, mais malgré tout, qui présente une vision intéressante. En termes d'innovation, nous avons la possibilité d'aller plus rapidement sur la réutilisation de la gare Masséna et de cet ensemble. Ce qui explique le fait d'avoir privilégié la rediscussion avec le même prestataire.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Je vais faire voter successivement la délibération, puis le vœu. La délibération, la DU3, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Merci. Qui s'abstient ? Merci.

Elle est adoptée.

**POUR : 24**

**CONTRE : 5 (UDC DONT 1 POUVOIR ET MME STIBBE)**

**ABSTENTION : 7 (GEC DONT 3 POUVOIRS)**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.**

**M. LE MAIRE** : Et quant au vœu, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup. Elle est aussi adoptée.

**POUR : 29 (DONT 1 POUVOIR)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION : 7 (GEC DONT 3 POUVOIRS)**

**NPPV :**

**LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**M. LE MAIRE** : J'en profite pour vous dire que nous allons nous pencher très rapidement, en tout cas dans les mois qui viennent, sur le devenir de la Petite ceinture, avec l'ouverture de plusieurs tronçons, dont celui-là, d'où l'importance de préserver cette accessibilité. Il y en aura d'autres. Cela est très important pour les quartiers environnants, même s'il y aura un accès au niveau du croisement de l'avenue de France et du boulevard des Maréchaux. Il est important de préserver cet escalier, son devenir, le passage qu'il pourra s'y faire.

### **Projets de délibérations soumis pour avis**

**2024 DFPE 19 Subvention (118 625 euros), avenant n° 4 avec l'association « Crèche Parentale Pirouett' » (13e) pour la crèche parentale située 147, boulevard Auguste Blanqui (13e).**

**M. LE MAIRE** : Je passe à la DFPE 19. Je laisse la parole à Johanne Kouassi pour une série de délibérations petite enfance.

**Johanne KOUASSI** : Merci, Monsieur le Maire. Je vais essayer d'être la plus brève possible, parce que nous avons beaucoup de délibérations ce soir.

La première, pour la DFPE 19, il s'agit d'une subvention d'un montant de 118 625 euros pour la crèche parentale Pirouette, qui est située boulevard Blanqui. C'est une crèche parentale dans laquelle, comme

son nom l'indique, les parents des enfants fréquentant la crèche s'impliquent fortement dans la gestion de cette dernière. C'est un établissement qui accueille 16 enfants. J'en profite pour dire qu'au mois de juin, la crèche Pirouette, le 8 juin, fêtera ses 30 ans d'existence.

**M. LE MAIRE** : Merci. Pas de demandes d'intervention. DFPE19 qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci.

**POUR : 36 (DONT 4 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024 DFPE 52 Subvention (102 465 euros), avenant n° 4 à l'association RESEAU TREIZE (13e) pour la crèche collective Le Petit Navire 27, rue du Javelot (13e).**

**Johanne KOUASSI** : Merci, pour la DFPE52, il s'agit d'une subvention d'un montant de 102 465 euros à l'association Réseau Treize, qui gère la crèche collective connue sous le nom de Petit Navire, qui est située rue du Javelot. C'est un accueil de 21 places.

**M. LE MAIRE** : Merci. Au passage, elle va être impactée par les travaux de rénovation des immeubles de Paris Habitat. Johanne est en train de se pencher sur le berceau. Pas de demandes d'intervention. DFPE19 qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci.

**POUR : 36 (DONT 4 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024 DFPE 55 Subvention (55 567 euros), avenant n° 4 à l'association Capucine et Papillons, Jardin d'Enfance, pour la crèche parentale Capucine et Papillons située 35-37, rue Clisson (13e).**

**Johanne KOUASSI** : Pour la DFPE55, il s'agit de la deuxième crèche parentale de l'arrondissement, cette fois l'association Capucine et Papillons, qui est située rue Clisson. Il s'agit d'une subvention d'un montant de 55 567 euros pour un accueil de 18 places.

**M. LE MAIRE** : Je ne vois pas de demandes d'intervention. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

**POUR : 36 (DONT 4 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024 DFPE 67 Subvention (1 985 330 euros), avenant n° 2 à l'association La Croix Rouge Française (92120) pour ses 7 établissements d'accueil de la petite enfance.**

**Johanne KOUASSI** : Il s'agit d'un subventionnement global d'un montant de 1 985 330 euros, parce qu'il porte sur les sept établissements d'accueil du jeune enfant gérés par l'association de La Croix-Rouge Française. Pour ce qui concerne le 13e arrondissement, il s'agit d'un établissement qui est situé rue Vandrezanne, qui a une capacité d'accueil théorique de 40 places, mais qui sont pas aujourd'hui pourvues en raison de difficultés de personnel et aussi en raison de la vétusté des locaux de cette crèche.

**M. LE MAIRE** : Merci. Pas de demandes d'intervention. DFPE 67, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

**POUR : 36 (DONT 4 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024 DFPE 68 Subvention (2 202 480 euros), avenant n° 3 à l'association ENFANT PRÉSENT pour ses cinq établissements d'accueil du jeune enfant.**

**Johanne KOUASSI** : Il s'agit d'une subvention d'un montant de 2 202 480 euros à l'association Enfant Présents, dont le siège est situé dans le 20e arrondissement, mais qui gère cinq établissements d'accueil du jeune enfant. Pour le 13e arrondissement, il s'agit d'un établissement situé rue Pierre-Gourdault. C'est une crèche dite préventive, parce qu'elle accompagne des familles qui sont pour la plupart plus en difficulté, avec un besoin d'accompagnement fort, et des horaires aussi extrêmement décalés. Il s'agit d'un établissement d'une soixantaine de places.

**M. LE MAIRE** : Très important, notamment pour les personnels hospitaliers. Pas de demandes d'intervention ? DFPE68, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée. Merci.

**POUR : 35 (DONT 4 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024 DFPE 73 Subvention (222 663 euros), avenant n°4 à l'association LA PASSERELLE (13e) pour son multi-accueil Outremer situé 42, rue de la Colonie (13e).**

**Johanne KOUASSI** : Pour l'association La Passerelle, pour le multi-accueil Outremer, qui est situé rue de la Colonie, pour un accueil de 24 places.

**M. LE MAIRE** : DFPE73, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité aussi.

**POUR : 35 (DONT 4 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024 DFPE 114 Subventions (314 500 euros) avec CPO et avenant pour les associations Jeunesse de St-Vincent-de-Paul, Parrains Par Mille et Réseau Môm'Artre pour leurs actions de soutien à la parentalité.**

**Johanne KOUASSI :** Ce sont des subventions et des conventions pluriannuelles à trois associations qui interviennent pour la jeunesse. Saint-Vincent-de-Paul, Parrain, Par Mille et le Réseau Môm'Artre, qui est l'association qui intervient dans le 13e arrondissement, dont nous avons eu l'occasion de parler de multiples reprises, qui a un vrai travail auprès des familles du quartier Clisson-Jeanne-d'Arc, avec un accueil à la sortie de l'école, un accueil périscolaire avec un projet autour de la pratique artistique et qui vient en soutien des familles, pour beaucoup des familles monoparentales. Il y a aussi l'encadrement des devoirs et des activités culturelles, avec en complément des sorties, des vernissages, des activités qui sont organisées en dehors de la semaine pour ces familles.

**M. LE MAIRE :** Merci. Toujours pas de demandes intéressantes. DFPE 114, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité aussi. Je vous remercie.

**POUR : 35 (DONT 4 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024 DFPE 128 Multi-accueil situé 7 passage Madeleine Pelletier (13e) - Convention de gestion et de remboursement de charges Ville / Paris Habitat OPH.**

**Johanne KOUASSI :** Il s'agit d'une convention de gestion avec la crèche Madeleine Pelletier, qui est gérée par Léo Lagrange. Il s'agit de la crèche qui a été livrée avec l'ensemble des appartements boulevard Jean-Simon, ce qui a permis de proposer un accueil aux jeunes enfants des familles qui ont emménagé dans le quartier.

Depuis l'installation et la mise en service de cette crèche, les consommations, notamment la chaufferie collective, étaient prises en charge par Paris Habitat, puisqu'il s'agit d'une crèche qui est dans l'enceinte d'un immeuble Paris Habitat.

Il s'agit aujourd'hui de signer une convention pour régulariser les frais et la consommation pour que la structure paye sa consommation de charges auprès de Paris Habitat. Il est proposé de régulariser pour les années 2020-2022 et de mettre en place la convention pour les années à venir et le remboursement des charges qui sont prises par la Ville et Paris Habitat.

**M. LE MAIRE :** Merci. Pas de demandes d'intervention. DFPE 128, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité aussi. Je vous en remercie.

**POUR : 36 (DONT 4 POUVOIRS)**

**CONTRE**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024 DVD 43 Stationnement de surface – Tarification au poids des véhicules visiteurs et simplifications résultant de l'accès au Système d'Immatriculation des Véhicules**

**M. LE MAIRE :** Nous passons à Antoine Guillou, puisqu'il s'agit d'une délibération concernant la voirie, en l'occurrence la tarification du stationnement de surface et son évolution.

**Antoine GUILLOU :** Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Une délibération qui fait suite à la votation organisée par la Ville de Paris en février dernier, qui portait sur, vous vous en souvenez, la question de surenchérir le prix du stationnement pour les véhicules qui ont un poids important. Cette votation ayant été un succès, puisque les Parisiens se sont prononcés pour l'instauration de ce tarif, avec notamment 64 % de votes favorables dans le 13e arrondissement.

La délibération qui nous est soumise aujourd'hui vise à matérialiser ce nouveau tarif, qui sera de 18 euros par heure dans les arrondissements centraux, pour les véhicules dont la masse est supérieure à 1,6 tonne, donc les gros véhicules, appelés parfois les SUV, et un tarif qui visera également les véhicules électriques dont la masse en ordre de marche - excusez-moi, c'est le terme technique - serait supérieure à 2 tonnes.

Pour les arrondissements extérieurs, dont le 13e, le tarif sera de 12 euros par heure. Nous pouvons également noter que cette délibération permettra une mesure de simplification très intéressante pour tous les possesseurs de véhicules basses émissions, que ce soit à deux roues ou à quatre roues, puisqu'ils n'auront plus besoin de se déclarer auprès des services de la Ville, car pour la mise en place de cette mesure, la Ville se dotera d'une copie du fichier national des immatriculations. Il ne sera ainsi plus nécessaire de s'enregistrer au préalable pour bénéficier de la gratuité pour les véhicules électriques.

**M. LE MAIRE :** Merci.

**Jean-Baptiste OLIVIER :** J'ai souri quand notre adjoint a parlé de cette consultation pour laquelle quasiment personne ne s'est déplacé. Il est amusant de se baser sur cela pour justifier cette politique.

Je ne suis pas du tout un défenseur des SUV, je considère que c'est la liberté de chacun d'avoir un véhicule, je n'en ai pas, laissons la liberté. Là, il s'agit en réalité de récupérer des recettes partout où nous pouvons en récupérer, donc augmenter les tarifs par-ci, par-là. La question est de savoir combien vous estimez pouvoir récupérer. À combien la Direction des finances estime-t-elle le gain de cette opération ?

Je suis aussi intéressé par le fait que, lorsque cela vous arrange, vous utilisez des moyens technologiques de reconnaissance, en l'occurrence des plaques d'immatriculation, et que quand cela dérange une partie de vos groupes politiques, les outils de reconnaissance ne sont pas utilisés.

Nous nous abstiendrons sur ces vœux, sur ces délibérations.

**M. LE MAIRE :** Antoine Guillou pour répondre, et j'ajouterai peut-être deux ou trois mots.

**Antoine GUILLOU :** Merci, Monsieur le Maire, merci, Monsieur Olivier, pour cette intervention qui permet de rappeler, j'ai donné le pourcentage tout à l'heure, que c'est près de 80 000 Parisiens qui se sont déplacés pour voter. Vous allez me dire que 80 000 sur 2 millions, peut-être que vous considérez que cela est peu, mais 80 000 sur une question qui n'est sans doute pas la question de préoccupation majeure de nos concitoyens au quotidien, c'est bien la preuve que ce sujet intéresse. Et c'est assez rare, il faut le souligner, que des électeurs, des citoyens se déplacent pour dire qu'il y a un tarif qui doit augmenter, en l'occurrence le tarif du stationnement. Si 80 000 personnes se sont déplacées pour dire cela, cela signifie quelque chose.

Vous avez dit à juste titre, chacun est libre d'avoir un véhicule, là n'est pas la question, mais les véhicules qui sont plus lourds ont de facto des nuisances supplémentaires, l'encombrement, la sécurité et la pollution. C'est aussi ce que vient matérialiser ce tarif de stationnement.

Je ne pourrai pas répondre à votre question sur les recettes, pour la simple et bonne raison que - permettez-moi de m'inscrire en faux, par rapport à ce que vous avez dit - ce n'est pas du tout un objectif de recettes pour la Ville, c'est un objectif dissuasif, assumé et présenté comme tel, et c'est ce sur quoi les électeurs qui se sont déplacés se sont prononcés, dissuasif pour les SUV.

Il n'y a pas d'objectif de recettes, l'objectif c'est qu'il n'y ait plus de, enfin le moins possible, de SUV dans Paris. L'objectif est donc que les recettes soient basses en réalité, puisque l'objectif est d'avoir peu de véhicules qui payent ce tarif spécifique.

**M. LE MAIRE** : Je vais rajouter quelques mots, mais pour en revenir à l'essence de ce qui s'est passé sur cette votation. Qu'avons-nous constaté ? Nous avons constaté que les véhicules étaient de moins en moins polluants à poids équivalent. Mais nous avons constaté aussi que le poids des véhicules allait croissant, ainsi que leur surface d'encombrement. Nous perdions une bonne partie des avancées technologiques avec l'alourdissement et l'extension des véhicules qui croissaient au fil des ans. Il est bien qu'une ville comme Paris dise stop, que ce n'est pas une évolution souhaitable. C'était une façon de marquer cela. Nous pouvons avoir d'autres argumentations sur la dangerosité, sur la difficulté de visibilité des piétons. Nous avons débattu de tout cela au moment de cette votation, mais l'essence première résidait dans cette première installation.

Quant à combien cela va rapporter, Antoine Guillou a parfaitement répondu, mais j'ai envie de vous ramener à une réalité. Il y a eu une décision difficile, parce que pas très populaire, disons-le, en tout cas pour les utilisateurs concernés, de faire payer les utilisateurs de deux roues à essence. Qu'avons-nous constaté ? Il y a eu une évaporation extrêmement forte de ces véhicules sur le territoire parisien. Avec une baisse de la pollution mais pas uniquement, la baisse du bruit aussi, notamment, parce que ce sont des véhicules particulièrement bruyants pour beaucoup d'entre eux. Cela a changé radicalement les utilisations, avec beaucoup d'utilisateurs qui ont basculé vers des deux-roues électriques.

Cela change la donne, pas que pour les utilisateurs, surtout pour tous les autres. Cela n'a pas rapporté beaucoup d'argent pour la Ville de Paris, mais cela a eu un effet très fort sur la façon dont nous pouvons vivre la ville. Nous pouvons imaginer aussi, nous le verrons à l'usage, que cela va influencer sur les constructeurs, et sur les personnes qui auraient pu acheter des véhicules trop encombrants ou trop lourds, et donc trop polluants.

Une fois cela dit, je vais présenter la délibération DVD 43 à vos voix. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Vous avez fait le décompte ? Merci, elle est adoptée.

**POUR : 31 (DONT 3 POUVOIRS)**

**CONTRE : 1 (M. SHOUKRY)**

**ABSTENTION : 3 (MME ESTIENNE, M. OLIVIER ET POUVOIR DE M. LE)**

**NPPV : 1 (MME LAVILLE)**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**2024 DVD 46 Convention de DSP pour la modernisation du parc Charlety Coubertin (13e), la mise en conformité des parcs Charlety Thomire (13e) et Porte de Versailles (15e) et l'exploitation de l'ensemble.**

**M. LE MAIRE** : Nous passons à la DVD 46, toujours Antoine Guillou, concernant la modernisation du parc Charléty Thomire.

**Antoine GUILLOU** : Merci beaucoup Monsieur le Maire. Une délibération qui vise à renouveler une concession pour les parcs de stationnement, notamment du stade Charléty, concession de 15 ans. La délibération précise évidemment, comme il est d'usage, l'ensemble de la procédure de mise en concurrence qui a été suivie pour l'attribution de cette concession. La SAEMES, société d'économie mixte de la Ville de Paris, a présenté la meilleure offre, et il est donc proposé de lui attribuer cette concession pour une durée de 15 ans.

**M. LE MAIRE** : Merci, pas de demandes d'intervention ? DVD 46, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**POUR : 36 (DONT 4 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024 DVD 47 Parc de stationnement CHARLÉTY COUBERTIN (13e) - Avenant n°4 à la Convention de concession portant modification du périmètre de la DSP.**

**M. LE MAIRE** : La DVD 47 est liée à cette délibération, toujours Antoine Guillou.

**Antoine GUILLOU** : Il s'agit d'une sorte de régularisation foncière, mais qui impacte le périmètre qui a été délégué dans le cadre de la concession que nous venons d'évoquer. Il s'agit de mieux répartir les parcelles dans l'enceinte du parc de stationnement Charléty, avec une autre parcelle qui n'a rien à voir avec le stationnement, mais pour faire en sorte que les parcelles des uns et des autres soient bien délimitées et que les voitures et le reste soient bien gardés.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup, Monsieur Olivier. Vous avez demandé la parole.

**Jean-Baptiste OLIVIER** : Vous allez tellement vite, Monsieur le Maire, que j'avais une question sur la délibération précédente, parce que je n'ai pas trouvé l'augmentation des tarifs, s'il y en a, pour les abonnés et les usagers, je ne l'ai pas vu, j'en déduis qu'il n'y en a pas. J'ai vu ce que touchera la Ville, etc., mais cela ne change rien au fait que je vote pour.

**Antoine GUILLOU** : Je n'ai pas l'information sous les yeux, Monsieur le Maire, mais je regarde tout de suite. Si je la trouve d'ici la fin de notre séance, je vous la donne.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Je vais faire voter la DVD 47, la régularisation foncière, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

**POUR : 36 (DONT 4 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

NPPV :  
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

## 2024 DLH 100 Convention parisienne de gestion en flux des logements locatifs sociaux.

**M. LE MAIRE** : Nous passons à la DLH 100, qui est un sujet qui peut faire très techno, mais qui aura des conséquences relativement lourdes sur l'attribution des logements sociaux, notamment. Je laisse tout de suite la parole à Marie-Josée Raymond-Rossi.

**Marie-José RAYMOND-ROSSI** : Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Il me revient de vous présenter cette délibération portant sur la convention parisienne bilatérale de gestion en flux des logements locatifs sociaux du contingent de la Ville de Paris pour la période 2024-2026.

Cette obligation qui découle de la loi Elan de novembre 2018. La gestion des droits de réservation des logements, donc, doit être modifiée. À cet effet, la Ville doit signer, avec les bailleurs présents sur le territoire parisien, des conventions de gestion en flux des logements sociaux sur la base des principes communs arrêtés en conférence du logement le 3 avril dernier.

Ces conventions fixeront le cadre de la répartition des logements orientés vers la Ville.

Aujourd'hui, le droit du réservataire de désigner des candidats est la fonction de la libération effective du logement qui la contribue à financer. Les réservations s'appliquent donc sur des logements identifiés physiquement. Nous parlons de gestion en stock.

Nous allons passer d'une gestion en stock où chaque logement libéré était orienté vers un réservataire unique, qui avait contribué à son financement à une gestion en flux où les réservataires se verront orienter par les bailleurs un volume de logements au fur et à mesure de leur libération en fonction d'un pourcentage prédéfini. Du moins, c'est ce qui est dit.

Cette évolution législative fixe un socle commun. D'abord, elle fixe la part de l'État à 30 % du flux. L'assiette des logements concernés par la gestion en flux, et enfin le calendrier de mise en œuvre. Concernant la définition de l'assiette de la gestion en flux, dès la signature des conventions, le bailleur orientera chaque logement libéré au sein de son parc vers le réservataire qu'il aura choisi, je dis bien qu'il aura choisi, en fonction des objectifs fixés dans la convention.

Chaque réservataire aura chez chacun des bailleurs sociaux opérant à Paris, où il y tient des droits, un pourcentage du flux annuel des logements disponibles. C'est ce qui est inscrit.

Sont concernés par la gestion en flux les logements locatifs sociaux conventionnant ou venant à l'aide personnalisée aux logements, à savoir les PLAI, les PLUS, les PLS. Les logements intermédiaires en sont exclus. Sont concernés également les logements déconventionnés, mais tombant dans le champ d'application de l'article L411-6 du Code de la Construction de l'habitat, et les ILN. Ce sont des logements non conventionnés, proposés aujourd'hui notamment par Paris Habitat à la location sous plafond PLS.

Jusqu'à présent, l'État n'avait pas de droit de réservation sur ce type de logement, car il avait renoncé en 2011. Mais aujourd'hui, il réclame l'application de son droit de réservation sur tout le périmètre légal, et ce, pour augmenter son contingent.

La loi prévoit également une définition des logements hors flux. Sont exclus de la gestion en flux, les PLI, les foyers de travailleurs, les structures médico-sociales, les logements étudiants, les CHRS et les

résidences sociales, les réservations au profit des services relevant de la Défense nationale, de la Sécurité intérieure et des établissements publics de santé.

Sont exclus également les relogements ANRU, et enfin, les premiers peuplements des programmes neufs, ou assimilés après une réhabilitation lourde.

Pour finir, je vous indique que les logements nécessaires aux mutations internes seront soumis à la gestion en flux, mais soustraits du flux des logements orientés par les bailleurs.

Pour ces logements, les bailleurs n'auront plus besoin de demander l'agrément des réservataires, comme c'est le cas aujourd'hui.

Pour exemple, jusqu'à maintenant, la mairie d'arrondissement était saisie pour agrément.

Il est prévu aujourd'hui de consacrer 20 % des attributions aux mutations, alors que ce taux était jusqu'à actuellement de 25 %.

Ce qui ne change pas, c'est la gestion directe, c'est-à-dire la répartition sur le contingent de la Ville entre la mairie d'arrondissement et la mairie de Paris, et les critères d'attribution et le processus d'instruction des demandes et des attributions.

Cette délibération a pour objet d'autoriser la Maire de Paris à signer avec les 40 bailleurs ou les 44 bailleurs présents sur le territoire parisien des conventions pour mettre en œuvre cette gestion en flux.

**M. LE MAIRE** : Nous pouvons faire un débat groupé avec le vœu qui est joint, même si nous allons le faire voter de manière dissociée.

**POUR : 15 (7 GEC DONT 3 POUVOIRS, 3 PC, MMES MAULAT, SABATIER, SOLEILHAVOUP, MM. GUILLOU ET NADJOVSKI)**

**CONTRE : 5 (MMES AÏCHOUN-BAPTISTE, MILLET, SEIGNOT, MM. BASSIOUNI ET SHOUKRY)**

**ABSTENTION : 17 (DONT 1 POUVOIR)**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.**

**V132024007 Vœu rattaché à la délibération 2024 DLH 100 relatif au passage à la gestion en flux des logements sociaux déposé par Jérôme COUMET, Marie-José RAYMOND-ROSSI et les élus des groupes "Paris en Commun" et "GEP 13"**

**Marie-José RAYMOND-ROSSI** : Nous souhaitons, par ce vœu, vous faire part de nos interrogations sur certains points de la délibération DLH 100 que je viens de vous présenter.

Dans un contexte de rareté de l'offre et face à des demandeurs de plus en plus nombreux, le maire d'arrondissement est en première ligne pour répondre aux multiples sollicitations. Il se trouve au centre des attentes des habitants. Il doit pouvoir satisfaire les demandes des plus précaires, tout en favorisant la mixité sociale et le bien-vivre-ensemble, et en veillant à l'égalité de traitement des demandeurs. Je dois vous rappeler que 70 % des Parisiens sont éligibles au logement social. C'est pourquoi il doit s'adresser à tous, des plus précaires aux classes moyennes. C'est là le gage du bien-vivre-ensemble et d'une mixité heureuse, comme nous la souhaitons dans notre arrondissement.

Pour relever ce défi, il faut construire, construire, réhabiliter. À ce sujet, permettez-moi une petite incise. Il est à craindre que la nouvelle loi en préparation ne soit pas au rendez-vous du défi qui est devant nous.

Les premières mesures annoncées ne vont pas contribuer à renforcer la mixité sociale, bien au contraire. Mais je reviens à notre sujet. La question du logement ne peut pas être réduite à une question de chiffres.

C'est une question où l'humain doit avoir toute sa place, où les parcours de vie doivent pouvoir être pris en compte. Hélas, nous avons des craintes de voir notre capacité d'humanité s'éloigner, rendant de plus en plus difficile notre volonté à régler des situations particulières et délicates. Si l'objectif de mixité est réaffirmé dans les textes, il n'y a cependant aucune définition précise. Il aurait fallu peut-être une compréhension partagée du territoire pour construire des équilibres de peuplement.

À Paris, par exemple, la réfection aurait pu se faire à l'échelle de l'arrondissement, paradoxalement, et alors que la réforme le permettait, les conventions qui seront signées ne comporteront pas de dispositions particulières pour chaque arrondissement.

Nous regrettons que l'on ne se soit pas saisi de l'opportunité que représente cette réforme pour demander une définition très fine d'objectif qualitatif de ce que l'on souhaite en matière de peuplement, quartier par quartier, résidence par résidence, si nécessaire.

Même si le passage en flux ne devrait avoir formellement aucune conséquence sur les critères d'attribution et le processus d'instruction des demandes et d'attribution, des questions demeurent.

C'est pourquoi nous aimerions que soient précisés le mode de répartition des logements, les pourcentages du flux qui seront orientés vers l'ensemble des réservataires, dont la Ville et les mairies d'arrondissement, les critères retenus par les bailleurs pour l'orientation des logements, notamment pour maintenir l'équité entre les réservataires.

Cet équilibre de répartition sera-t-il suffisamment fin pour assurer à l'ensemble des réservataires l'accès à des logements diversifiés en termes de localisation, d'années de construction, de typologie, de niveau de loyer, de conventionnement ? À ce stade, hélas, nous ne le savons pas. De plus, l'intégration des ILN et logements non conventionnés dans la gestion en flux nous interroge également.

Pourquoi, alors que le préfet, comme je l'ai dit précédemment, a renoncé à son doigt de réservation en 2011, souhaite-t-il aujourd'hui traiter ces logements non conventionnés comme du logement social classique, si ce n'est pour augmenter son contingent ?

Ce n'est pas une question anodine dans notre arrondissement. Je veux vraiment appuyer là-dessus, car le 13e a le plus gros contingent de Paris, plus de 2000 logements. Comme je l'ai indiqué lors de la présentation de la délibération que je viens de faire, il est prévu d'ores et déjà un taux fixe de 30 % pour l'État, donc pour les fonctionnaires et le relogement Dalo, sachant qu'il y a 5 % de fonctionnaires, 25 % pour le logement Dalo.

Ce pourcentage n'est pas précisé pour les autres réservataires. Ces derniers devront donc se répartir les 70 % restants. Actuellement, l'État bénéficiait de moins de 30 % des logements. Il risque donc d'y avoir une perte pour les autres réservataires, collectivités et Actions logements notamment.

L'ensemble des réservataires doivent concourir à préserver la mixité dans l'ensemble des quartiers et arrondissements parisiens, notamment les quartiers en géographie solidaire. C'est pourquoi il aurait été souhaitable que les réservataires s'engagent à respecter les niveaux de revenus des différentes catégories de logements sociaux dans les attributions, notamment pour les logements PLS.

Nous aurions pu profiter de cette réforme pour que soit réaffirmée et amplifiée la volonté de territorialisation exprimée par la Ville, en demandant que la répartition flux entre la mairie de Paris et les mairies d'arrondissement soit réévaluée au profit de ces dernières, à hauteur de 65 % pour les mairies d'arrondissement et 35 % pour la mairie de Paris.

Enfin, afin que les maires d'arrondissement puissent disposer d'une visibilité sur les attributions et les désignations, il nous paraît essentiel que la Ville de Paris ouvre aux maires l'accès à l'outil de suivi GEF 75.

Enfin, un regret, car nous devions avoir en janvier dernier une liste des travailleurs clés, et nous sommes au mois de mai, et la dernière conférence logement s'est tenue le 3 avril. Nous sommes toujours en attente de cette liste des travailleurs clés, ces définitions. Nous demandons à ce qu'elle nous soit présentée au plus vite.

Comme vous pouvez le voir, il y a encore beaucoup de sujets qui demanderaient d'être précisés dans cette délibération. Cela aurait pu être une belle réforme, mais nous avons l'impression de nous arrêter un peu en cours de route, de ne pas être allés au bout.

**M. LE MAIRE :** Oui, ou plus encore. Jean-Baptiste Olivier, pour commencer les interventions, je ne sais pas s'il y en a d'autres.

**Jean-Baptiste OLIVIER :** Merci, Monsieur le Maire. Devant autant de convictions, on finirait par tous voter favorablement à cette délibération. Je comprends votre désarroi. Ce que je comprends moins, c'est le fonctionnement qui sera le nouveau mode d'attribution des logements sociaux à Paris, puisque le système paraît partir d'une idée plutôt positive, même très positive, puisque cela est censé amener plus de fluidité. Mais je doute que cela aboutisse à cela et j'ai beaucoup d'inquiétude d'ailleurs sur le résultat de cet éloignement de l'attribution par rapport et aux bailleurs et aux mairies et finalement aux habitants.

Cette délibération ne nous convient pas. J'ai été très surpris à la lecture de votre vœu, puisque j'aurais pu en écrire une grande partie. Mais je suis très heureux que vous arriviez sur mes positions.

Cela fait 15 ans maintenant que je m'évertue ici à dire qu'il n'y a pas assez de logements intermédiaires, qu'il n'y a pas assez de PLS. Vous le reconnaissez dans votre vœu. Il n'y a pas assez de PLS dans le 13e. 7 %, je crois, c'est ce que vous dites, pour 17 % de Parisiens qui remplissent ces critères. Mais depuis 2001, vous avez décidé de créer beaucoup plus de PLAI et de PLMS au détriment des PLS. Vous reconnaissez d'une certaine manière que vous avez tort et que c'est un échec pour la mixité sociale.

Nous nous abstiendrons et sur la DLH 100 et sur le vœu.

**M. LE MAIRE :** Merci. Rym Karaoun-Guezou.

**Rym KARAOUN GOUEZOU :** Au contraire, nous allons voter pour le vœu parce qu'il est nécessaire. Nous allons voter aussi pour la délibération, même si nous ne sommes pas convaincus. Mais nous craignons, si cette délibération ne passe pas, que les mairies d'arrondissement perdent leurs droits de réservation. Nous allons donc voter pour les deux. Mais merci pour ce vœu qui était nécessaire.

**M. LE MAIRE :** Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je vais prendre la parole pour dire quelques mots et vous faire part de ma préoccupation avec une situation où nous ne sommes pas totalement libres de notre champ d'action. Si nous refusons de signer la convention avec le préfet, le préfet peut reprendre

à son compte l'ensemble des attributions. Voilà le contexte, c'est ce que dit la loi, et cela laisse peu d'opportunités.

Même dans ce cadre, moi-même, j'étais très interrogatif sur le fait de voter contre cette délibération. Je vais finalement m'abstenir, parce que je ne partage pas les grandes évolutions qui sont lancées et je les relie au contexte général. Je ne vais pas m'appesantir. Nous aurons le Conseil de Paris pour en débattre.

Nous avons vu à quel point le logement social, le logement tout court d'ailleurs, a été maltraité par les mesures diverses qui ont été prises, le logement social particulièrement, avec notamment la baisse des APL non compensées. Cela réduit drastiquement les possibilités pour les bailleurs sociaux de construire et de rénover d'ailleurs.

Il est difficile de ne pas lier cette situation avec les débats lancés par le ministre du Logement, plus que des débats, puisqu'il a annoncé sa volonté de déposer un projet de loi sur la réduction des obligations de la loi SRU pour les communes, sur l'augmentation très vive des surloyers, avec des mesures très punitives, puisque c'est l'expulsion à la clé lorsque l'on dépasse un peu trop les surloyers. À partir d'un euro pour les surloyers, et cela va aller jusqu'aux expulsions puisque la loi va obliger les bailleurs à expulser certaines familles, ce qui ne va pas aller dans le sens d'une mixité sociale. Dès que des personnes progressent un peu trop dans leurs revenus, elles seront mises dehors. À Paris, cela a des conséquences lourdes, parce que retrouver un logement dans le privé, cela n'a rien de simple.

Je pourrais rajouter l'absence de volonté de lutter contre Airbnb, ou en tout cas les locations saisonnières, et je note que les maires, pas que de gauche, et moi je suis originaire du Pays Basque, je vois la mobilisation des élus qui n'ont pas la même sensibilité politique, et qui ne comprennent pas le fait de protéger à ce point la location saisonnière, y compris dans les avantages fiscaux, parce que cela casse un certain nombre de marchés locatifs privés dans des zones tendues. Voilà pour le contexte.

Et de l'autre côté, nous nous retrouvons avec une mesure que je trouve extrêmement technocratique, mais pas que technocratique, je la trouve dangereuse cette évolution.

Monsieur Olivier, vous parliez de PLAI et PLS. Dans le 13e, nous avons fait le choix, dans les constructions nouvelles, de mettre le curseur haut sur le PLS, justement pour construire cette mixité. Ce que je reproche à ces mesures, c'est de ne plus du tout tenir compte des revenus des personnes, alors que nous avons réussi à imposer de haute lutte, qu'il y ait dans le même immeuble, des logements classés différemment, très social, PLAI, PLUS, HLM classique, PLS, logement intermédiaire, en tout cas classe moyenne, et qu'au final rien dans ces classifications ne sera correctement respecté.

Puisqu'on ne construit plus, c'est toujours la même signification, depuis la loi Dalo jusqu'à aujourd'hui, puisque nous n'avons plus assez de logements, nous allons réserver les logements pour « ceux qui en ont le plus besoin ». Dit comme cela, cela peut sembler sympathique. Mais on tue toute forme de mixité dans les grands ensembles de logements sociaux, et dans les immeubles, puisque l'on avait réussi à en poser sur les constructions nouvelles. Voilà ce que je combats. Je ne suis pas seul à le combattre.

Oui, M. Olivier, quand nous avons eu notre conférence logement, j'étais le seul maire d'arrondissement à avoir fait le déplacement, mais il y avait d'autres mairies représentées. Il y avait des élus d'obédience différente, qui disaient sensiblement la même chose que moi. Je le constate, je ne le réprouve pas, mais je le constate. Et quand tout le monde, en tout cas des élus de sensibilités très différentes, font part de leurs grandes craintes, ce n'est pas un bon signal. Nous pouvons être d'accord ou pas d'accord sur un certain nombre de sujets, mais quand il y a unanimité sur les craintes et les répartitions, ce n'est pas un bon signal.

Nous aboutissons à plusieurs orientations. Le fait de réduire la mixité, qui est un vrai problème, de la tirer vers le bas. La mixité ça marche dans les deux sens, comme je le dis régulièrement. Mais cela aboutit aussi à la déshumanisation du traitement des dossiers. « Les bons gars que l'on peut toucher du bras », ce sont les élus locaux, quelle que soit leur obédience politique. Je vois rarement le préfet se faire interpellé dans la rue sur un problème de logement social ! Tout simplement parce que les demandeurs ne connaissent pas sa tête, et qu'il n'est pas accessible, et qu'il n'est pas dans la rue. Tout cela m'inquiète très fortement.

Contraint et forcé, encore une fois, je vais faire le choix de m'abstenir, cela a un petit acte démonstratif. Mais franchement, toutes ces évolutions m'inquiètent très fortement, c'est pour cela que je me suis exprimé dans ce sens.

Nous avons présenté un vœu pour pointer toute une série d'améliorations possibles. Mais la loi prévoit, par exemple, une liste des travailleurs essentiels. Elle n'y est pas. Ce sont les personnes que l'on applaudissait à 20 h il n'y a pas si longtemps que cela, tout simplement. On les oublie.

Évidemment qu'ils seront écartés. Ils ont déjà été écartés par la loi Dalo, parce qu'avant, je vous rappelle qu'il y avait tout le contingent préfectoral qui était destiné notamment aux fonctionnaires d'État, pas les plus nantis, et que tout cela a fondu comme neige au soleil. On en rajoute une couche aujourd'hui. Ces personnes vont être parmi les oubliés, ce qui m'agace beaucoup.

Grande technocratie, déshumanisation, mixité sociale à la baisse, cela fait beaucoup d'arguments qui peuvent nous inquiéter. Mais nous verrons. Je vous rappelle, Monsieur Olivier, que vous-même, vous avez annoncé que vous alliez vous abstenir. Moi aussi je vais m'abstenir.

Voilà où nous en sommes. Nous aurons droit à un débat au Conseil de Paris et j'espère au niveau national où, j'espère, nous parlerons enfin du logement.

Cela fait quelques années que je dis que nous allons tout droit vers une énorme crise du logement. Pas qu'une crise du logement social, du logement dans son ensemble. Nous sommes les deux pieds dedans. Nous nous retrouvons dans une situation qui me semble très problématique.

Une fois que j'ai dit cela, je vais faire voter et la délibération et le vœu. Et je vais commencer par la délibération, la DLH 100.

Qui vote pour ? Merci. Vous avez compté ? Vous voulez compter ? Qui vote pour ? Sentez-vous très libre, les amis. Je ne donne pas de consignes de vote. Qui vote contre ? Il y en a qui votent contre.

Pas forcément la personne qui rapporte la délibération. Qui s'abstient ?

Vous nous annoncez le résultat ? Merci et n'hésitez pas à annoncer vos votes auprès de la Direction Générale des Services pour éviter les erreurs.

Maintenant, je vais faire voter le vœu. Qui vote pour ? Merci, ce sera plus simple, par groupe. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

La délibération est adoptée, le vœu aussi. Nous passons dans la joie et l'allégresse, comme vous l'avez compris. Je dis cela avec ironie évidemment.

**POUR : 31 (DONT 3 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION : 6 (4 UDC DONT 1 POUVOIR, MME STIBBE ET M. PENG)**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**M. LE MAIRE :** Je laisse la parole à Antoine Guillou sur les précisions apportées sur la délibération DVD concernant le parc Charléty.

**Antoine GUILLOU :** Merci, Monsieur le Maire, sur un point beaucoup moins structurant, mais je voulais répondre à la question que m'a posée tout à l'heure Jean-Baptiste Olivier. Il y a une innovation pour le parc de stationnement Charléty, le tarif sera inférieur pour les périodes où il n'y a pas d'événements sportifs au stade Charléty parce qu'à ce moment, le parc est aujourd'hui assez vide et, à contrario, le tarif sera équivalent à aujourd'hui ou un peu plus élevé après travaux pour les jours où il y a des événements sportifs au stade Charléty.

**M. LE MAIRE :** Merci beaucoup, Antoine Guillou.

**2024 DDCT 105 Soutenir l'investissement dans les quartiers populaires avec le budget participatif (1 211 500 euros à 6 associations pour le financement de 6 projets associatifs).**

**M. LE MAIRE :** Je vais laisser la parole à Bérangère Aïchoun-Baptiste pour présenter la DDCT 105 concernant le budget participatif à destination des quartiers populaires.

**Bérangère AÏCHOUN-BAPTISTE :** Merci beaucoup. Il s'agit d'une délibération qui vise les deux projets lauréats du budget participatif 2023. Le premier projet, c'est l'association Réseau Quartier qui le porte pour le projet qui s'intitule Restaurant Solidaire, rue Léo Frankel. Le deuxième projet concerne l'association l'ARBRE, l'association Rungis-Brillat-Peuplier pour le projet d'achat de matériel au niveau de la Ludomouv.

**M. LE MAIRE :** DDCT 105, je vais la faire voter. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'obtient ? Merci. Unanimité, je vous en remercie.

**POUR : 35 (DONT 3 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024 DDCT 52 Subventions (24 000 euros) à 12 associations au titre de la quote-part du fonds d'animation locale (FAL) « sites de festivités » attribuée au 13e arrondissement.**

**M. LE MAIRE :** Nous passons à la DDCT 52. Cette fois, la parole est à Aïmane Bassiouni concernant le fonds d'animation local.

**Aïmane BASSIOUNI :** Merci, Monsieur le Maire. Nous sommes à quelques semaines des JO et des Jeux paralympiques de Paris. Les habitants du 13e pourront profiter pleinement de cet événement mondial. Pour cela, avec la Ville de Paris, nous mettrons en place un lieu de festivités pendant tout l'été sans interruption du 26 juillet au 8 septembre prochain.

Pour le 13e, nous avons choisi le parc de Choisy, un lieu central et accessible pour toutes et tous et idéal pour l'été. Nous avons construit une belle programmation, très riche et entièrement gratuite, sur laquelle nous avons en très grande partie laissé place à notre tissu associatif local, sportif et culturel.

Nous avons lancé un appel à projets à la fin de l'année dernière avec un budget de 24 000 euros qui permettra de subventionner ces projets d'animation retenue. Du hip-hop en passant par le basketball, des spectacles et jusqu'à l'initiation à l'haltérophilie, le 13e sera cet été très en fête.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Des demandes d'intervention, DDCT 52, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? NPPV pour Antoine Guillou. Je vous en remercie.

**POUR : 36 (DONT 4 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV : M. GUILLOU**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024 DJS 13 Subventions (276 600 euros) à 22 associations sportives localisées 13e (dont 14 CPO).**

**M. LE MAIRE** : Nous passons à la DJS 13, Aïmane Bassiouni.

**Aïmane BASSIOUNI** : Merci, Monsieur le Maire. Comme chaque année, nous soutenons les activités de nos clubs sportifs afin de rendre toujours plus accessible le sport. Je vous propose de soutenir 22 associations, dont 14 en convention, avec une enveloppe globale de 276 000 euros. Nous avons fait le choix de proposer de faire entrer en convention deux nouveaux clubs, l'Entente Sportive Paris 13 et AscEnDanse Hip Hop. Merci.

**M. LE MAIRE** : Merci. Pas de demandes d'intervention ? DJS 13, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? NPPV pour Antoine Guillou toujours.

**POUR : 36 (DONT 4 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV : M. GUILLOU**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024 DJS 94 Gratuité d'utilisation pendant l'été 2024 des bassins éphémères implantés dans les centres sportifs et les baignades dans l'espace naturel délimité du canal Saint-Martin et de La Villette.**

**M. LE MAIRE** : DJS 94, toujours Aïmane Bassiouni.

**Aïmane BASSIOUNI** : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit des bassins éphémères. Il s'agit de voter la gratuité de notre fameuse baignade estivale pour cet été au centre sportif Georges Carpentier, qui est très fréquentée comme vous le savez, et qui l'est de plus en plus chaque été. Nous organiserons aussi des événements ponctuels cette année. Un cinéma en plein air, notamment. Nous y travaillons avec mon collègue Kais Idriss, des cours de gym pour adultes, des jeux pour les petits et d'autres encore.

Vous l'aurez compris, cet été, dans le 13e, avec en plus le site de festivités, la baignade estivale à Carpentier et l'ensemble des équipements multisport. On fera la fête, on se mouillera, on dansera. Il y en aura pour tout le monde.

**M. LE MAIRE** : Merci, pas de demandes d'intervention ? DJS 94 qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, si j'ai bien compris. Je vous en remercie.

**POUR : 36 (DONT 4 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024 DJS 99 Contrat de cession de droits d'auteur pour une fresque (œuvre éphémère) réalisée sur le stade Pelé (13e).**

**M. LE MAIRE** : On continue toujours avec Aïmane Bassiouni avec la DJS 99.

**Aïmane BASSIOUNI** : Merci beaucoup. Cette délibération traite d'un contrat de session droit d'auteur d'une fresque que nous avons tout juste réalisée au Stade Pelé, anciennement Stade Boutroux. Je vous invite à aller la voir, elle est magnifique. Elle met à l'honneur notre club phare, le Paris 13 Atletico, ainsi que l'illustre joueur brésilien. Elle a été réalisée sur le mur de soutènement par l'artiste NIKLO. Elle longe le terrain de football. Nous inaugurons le nouveau nom du stade, ainsi que cette belle fresque, aux côtés du club, au rythme de la samba, du célèbre carnaval brésilien. Décidément, on fera bien la fête cet été.

**M. LE MAIRE** : Apparemment, Aïmane Bassiouni a déjà commencé. C'est vrai, très belle fresque. Nous pouvons en profiter pour dire que cela a porté chance au Paris Atletico qui est bien parti pour remonter. Nous verrons au prochain match.

Pas de demandes d'intervention. DJS 99, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

**POUR : 36 (DONT 4 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**M. LE MAIRE** : Nous passons à la DJS 109. Toujours Aïmane Bassiouni. Il s'agit cette fois-ci d'une convention d'occupation du domaine public.

**2024 DJS 109 Convention d'occupation du domaine public pour travaux - site Kellermann (13e).**

**Aïmane BASSIOUNI** : Merci. Il s'agit d'autoriser l'exploitation du toit du gymnase Kellermann, situé en face du stade Charléty, pour l'association voisine de l'équipement sportif qui s'appelle les Jours Heureux.

C'est un établissement médico-social qui héberge une soixantaine de résidents en situation de handicap. Leur projet consiste à faire une mise aux normes de leur bâtiment et notamment d'y créer un monte-charge à destination de l'accès à la cuisine, à utiliser le toit du gymnase pour un certain nombre de travaux, notamment de renforcement du toit. Ils l'utiliseront par la suite comme terrasse également. Les travaux devraient durer environ deux mois et demi.

**M. LE MAIRE** : J'en profite pour dire que les totems de Robert Combas seront réinstallés à l'issue des travaux. Le même artiste, normalement, devrait nous faire une proposition pour une réalisation d'une double fresque avenue d'Italie. J'en profite pour le dire parce qu'il s'agit d'un des artistes français vivants les plus reconnus en ce moment.

Je ne vois pas de demandes d'intervention. DJS 109, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

**POUR : 36 (DONT 4 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024 SG 23 Convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Paris et EQUIP pour la mise à disposition d'espaces permettant l'installation de 52 casiers sportifs dans Paris.**

**M. LE MAIRE** : Nous passons à la SG 23. Toujours Aïmane Bassiouni.

**Aïmane BASSIOUNI** : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'autoriser la mise en place de casiers contenant du matériel sportif qui sera en accès libre dans deux de nos équipements, le TEP Bourneville Kellermann et le centre sportif Charles Moureu. Nous bénéficierons en plus de cela également des casiers sur le site de festivités au parc de Choisy pendant l'été. Il s'agit, comme vous l'aurez compris, d'une convention d'occupation du domaine public.

**M. LE MAIRE** : Merci. Pas de demandes d'intervention. SG 23, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

**POUR : 36 (DONT 4 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024 DAE 113 Pieds d'immeubles de programmes de logements sociaux d'Elogie-Siemp : garantie à hauteur de 50 % du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt de 19 209 398 euros.**

**M. LE MAIRE** : Je laisse maintenant la parole à Rym Karaoun-Guezou pour la DAE 113.

**Rym KARAOUN GOUEZOU** : Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération propose d'accorder une garantie de la Ville sur un emprunt du bailleur et logiciel à hauteur de 50 %. Ledit emprunt s'élève à peu près 19 millions d'euros et porte sur les pieds d'immeubles de logements sociaux.

Dans le 13e sont concernées plusieurs adresses : le 131-135 rue Léon Norman pour 144 000 euros ; le 911 rue du Chevaleret qui fait un ensemble avec le 13 rue Oudiné pour une valeur de 3 millions d'euros.

**M. LE MAIRE** : Merci. Cela change la donne d'ailleurs pour ce quartier. Pas de demandes d'intervention. DAE 113 qui vote pour ? Merci, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

C'est adopté.

**POUR : 36 (DONT 4 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024 DAE 114 Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public – conventions.**

**M. LE MAIRE :** Toujours Rym Karaoun-Guezou avec la DAE 114.

**Rym KARAOUN GUEZOU :** Cette délibération vise à délivrer les autorisations d'exercer des activités commerciales sur la voie publique et les espaces verts. Ces activités commerciales ont été sélectionnées suite à des appels à candidatures publiés courant 2023. Elles sont concernées dans le 13e sur trois emplacements : 2 dans le square René Le Gall, un pour un manège, l'autre pour une buvette. Ainsi qu'un manège au parc de Choisy.

Merci d'émettre un avis favorable pour pouvoir conclure ces conventions.

**M. LE MAIRE :** Merci. Pas de demandes d'intervention. DAE 114, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

**POUR : 36 (DONT 4 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024 DSP 17 Subventions (245 000 euros) à dix associations et conventions pour six associations dans le cadre de la mise en œuvre d'actions de prévention des conduites à risques à destination des jeunes Parisiens.**

**M. LE MAIRE :** Je laisse la parole maintenant à Wilfried Bétourné pour la DSP 17. Il s'agit des conventions pour différentes associations.

**Wilfried BETOURNE :** Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de subventions pour un montant total au niveau parisien de 245 000 euros à 10 associations et de conventions avec six associations dans le cadre de la mise en œuvre d'actions de prévention des conduites à risque à destination des jeunes Parisiens.

Dans le 13e arrondissement, nous sommes particulièrement concernés par la subvention de 20 000 euros à la Mutualité Fonction Publique action santé pour le centre émergente espace Tolbiac et ses actions d'aller vers et aussi pour les actions auprès des publics scolaires, notamment de l'association le kiosque Info Sida et Toxicomanie.

Cette délibération est l'occasion de dire que même si nous ferons la fête cet été dans le 13e arrondissement, ce sera sécurisé, sans conduite addictive, sans alcool. Merci.

**M. LE MAIRE :** Importante précision. Pas de demandes d'intervention. DSP 17, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

**POUR : 36 (DONT 4 POUVOIRS)**  
**CONTRE :**  
**ABSTENTION :**  
**NPPV :**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024 DSOL 48 Subventions (29 450 euros) à treize associations pour leurs actions de soutien aux seniors résidant au sein des quartiers Politiques de la Ville parisiens.**

**M. LE MAIRE :** Je passe la parole à Morgane Lacombe et nous allons commencer par la DSOL 48 avec différentes associations de soutien aux actions, de subventions qui soutiennent des actions de soutien envers les seniors.

**Morgane LACOMBE :** Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'associations qui luttent contre l'isolement des seniors. Notamment pour la DSOL 48, c'est pour le 13e, ces deux associations qui s'appellent Les Écriés et Art-Exprim, qui, par le biais du spectacle vivant, font des actions d'aller vers les seniors des quartiers politiques de la ville, notamment à Bédier-Boutroux. Ce sont deux subventions à hauteur de 2 000 euros et 1 500 euros, respectivement.

**M. LE MAIRE :** Merci. Merci beaucoup. Je ne vois personne qui lève le doigt. DSOL 48, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Personne. Merci. Unanimité.

**POUR : 34 (DONT 4 POUVOIRS)**  
**CONTRE :**  
**ABSTENTION :**  
**NPPV :**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024 DSOL 49 Subventions (8 500 euros) à trois associations pour leurs actions de renforcement du lien social et de soutien aux seniors isolés.**

**M. LE MAIRE :** Nous passons à la DSOL49.

**Morgane LACOMBE :** C'est le même principe, une demande de subvention pour l'association Astrée, qui est un réseau de bénévoles formés à l'écoute et l'accompagnement des personnes en difficulté. Elles ont vu 500 personnes l'année dernière, dont un tiers de seniors. Il s'agit de soutenir des actions d'aller vers pour rompre l'isolement des seniors et prévenir l'aggravation de leur situation.

La demande de subvention est pour 5 000 euros par la Ville. Cela est complété par la Conférence des financeurs à hauteur de 5 000 euros aussi.

**M. LE MAIRE :** Merci. Je vais la faire voter tout de suite. DSOL 49, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

**POUR : 34 (DONT 4 POUVOIRS)**  
**CONTRE :**  
**ABSTENTION :**  
**NPPV :**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024 DSOL 51 Subventions (11 200 euros) à trois associations pour leurs actions facilitant l'accès des seniors à une activité physique et sportive.**

**M. LE MAIRE** : Nous passons à la DSOL 51. Dernière délibération qui concerne les seniors. Nous passons dans le champ de l'activité physique et sportive, toujours avec Morgane Lacombe.

**Morgane LACOMBE** : Oui, tout à fait. Au niveau parisien, il s'agit de trois associations qui complètent des dispositifs sports seniors déjà existants sur Paris. Dans le 13e, c'est l'association du Judo Club Baudricourt en association avec le conseil de quartier Croulebarbe, qui met en place depuis plusieurs années de la gym douce au square René Le Gall, qui rencontre un gros succès.

Donc c'est pour affiner le maillage en complément des projets déjà existants comme Paris Sports Senior ou Paris Sports Plein Air, pour toujours favoriser la pratique sportive, et l'appropriation de l'espace public, parce que les seniors ont toute leur place aussi dans les squares.

**M. LE MAIRE** : Exactement, et très bonne initiative. C'est une association qui a beaucoup travaillé sur l'inclusion, l'accueil des enfants porteurs de handicaps. Cette fois-ci, c'est à destination des seniors. Ces initiatives sont évidemment très bien.

Pas de demandes d'intervention ? DSOL 51, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

**POUR : 34 (DONT 4 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024 DASCO 18 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (126 400 euros), subventions d'équipement (55 560 euros) et subventions pour travaux (494 207 euros).**

**M. LE MAIRE** : Nous allons aborder la DASCO 18. Je vais tout de suite passer la parole à Vincent Boulet, puisqu'il s'agit de dotations complémentaires de fonctionnement pour différents collèges publics.

**Vincent BOULET** : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'une délibération habituelle sur les dotations complémentaires de fonctionnement pour les collèges. Cette délibération a deux volets. Un premier volet qui est d'accorder une subvention à tous les collèges parisiens pour un matériel d'intervention de premier niveau pour les ouvriers professionnels, personnels Ville de Paris qui interviennent dans les collèges pour 1 175 euros pour tous les collèges, et d'accorder diverses dotations de maintenance sur les systèmes incendie, sur les systèmes de désenfumage, les systèmes de chauffage, etc., pour des collèges du 13e, vous avez le détail dans la délibération.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup, Jean. Pas de demandes d'intervention sur la DASCO 18. Je vais la faire voter. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Merci. Elle est adoptée.

**POUR : 34 (DONT 4 POUVOIRS)**  
**CONTRE :**  
**ABSTENTION :**  
**NPPV :**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024 DASCO 19 Subventions d'investissement (279 320 euros) à 27 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges - Édition 2023-2024.**

**M. LE MAIRE :** Nous passons à la DASCO 19, la suite.

**Vincent BOULET :** Merci, Monsieur le Maire. Cette fois-ci, pour le budget participatif des collèges, comme vous le savez, les collégiens peuvent voter sur un catalogue de projets. Cette délibération vise à accorder des subventions à 27 collèges qui ont d'ores et déjà produit un dossier complet.

Pour le 13e, nous sommes concernés par le collège Thomas Mann pour un montant de 9 699 euros pour travailler sur un espace détente.

**M. LE MAIRE :** Merci, Vincent Boulet. Je vais faire voter la DASCO 19, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

**POUR : 34 (DONT 4 POUVOIRS)**  
**CONTRE :**  
**ABSTENTION :**  
**NPPV :**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024 DDCT 60 Appel à projet Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République - Subventions (325 000 euros) à 75 associations pour le financement de 94 projets dans les quartiers populaires parisiens.**

**M. LE MAIRE :** Nous avons six ou sept délibérations qui ont trait à la politique de la ville. Je laisse tout de suite la parole à Marie-Pierre Marchand. Nous commençons par la DDCT 60.

**Marie-Pierre MARCHAND :** Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit des appels à projets thématiques que nous retrouvons chaque année. Pour celui-ci, il s'agit de l'appel à projets Citoyenneté, laïcité et valeurs de la République qui a été développé par la Ville de Paris depuis les attentats de 2015 et qui vise à soutenir des actions qui travaillent sur le renforcement du dialogue autour des valeurs de la République, la lutte contre les préjugés, les discriminations et comprendre et décrypter l'information. Beaucoup de choses se passent dans ce domaine, notamment auprès des jeunes, et qui sont très importants.

En ce qui concerne le 13e arrondissement, nous sommes concernés par 11 actions pour un montant total de 32 000 euros. Pour des actions qui reviennent assez souvent ici, il y a la Régie de quartier, TELA 13, il y a des jeunes, l'association CIT'ART, 13 pour tous, etc. Je ne vais pas tous vous les citer, mais ce sont des actions qui sont très importantes par rapport au développement de la citoyenneté, notamment de notre jeunesse.

**M. LE MAIRE :** Merci beaucoup, Marie-Pierre Marchand. Pas de demandes d'intervention, DDCT 60, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci à vous. Nous passons à la DDCT 61.

**POUR : 34 (DONT 4 POUVOIRS)**  
**CONTRE :**  
**ABSTENTION :**  
**NPPV :**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024 DDCT 61 Financement de 95 emplois d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 503 861 euros à 76 associations).**

**M. LE MAIRE :** Nous passons à la DDCT 61.

**Marie-Pierre MARCHAND :** Il s'agit là du financement d'emplois d'adultes relais dans les quartiers populaires parisiens. Les adultes relais sont un dispositif d'État qui permet de financer des postes dans les associations qui travaillent, en l'occurrence, dans nos quartiers populaires. Il s'agit de postes de médiation, médiation sociale, médiation culturelle, beaucoup de choses autour du lien social. C'est vrai qu'ils sont absolument essentiels pour la vie des associations, dont vous savez qu'il n'existe pas beaucoup de possibilités. Beaucoup de postes aidés auprès des associations disparues au fil des années. Ces adultes relais sont très importants.

En ce qui concerne le 13e arrondissement, il s'agit de conventions, en l'occurrence, ce sont des financements d'État. L'État finance à hauteur de 80 % d'un SMIC et la Ville a décidé, elle n'est pas obligée de le faire, de soutenir pour le montant restant. Dans le 13e arrondissement, cela concerne 8 conventions. D'autres existent. Il s'agit soit de renouvellement, soit de nouvelles conventions pour un montant de 40 375 euros. Je ne vais pas vous citer toutes les associations, mais quelques-unes, par exemple le Centre Alpha Choisi, l'association Solidaya, la RPB, etc., etc., associations que nous connaissons bien et qui jouent un rôle très important dans le lien social pour nos quartiers.

**M. LE MAIRE :** Merci beaucoup. Pas de demandes d'intervention. DDCT 61, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**POUR : 34 (DONT 4 POUVOIRS)**  
**CONTRE :**  
**ABSTENTION :**  
**NPPV :**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**M. LE MAIRE :** Pour te laisser reprendre un peu ton souffle, j'annonce le vote de la DLH 100, pour 15, contre cinq, abstention 17, après que notre directeur des services vous ait interrogés individuellement.

**2024 DDCT 68 Fonds de Participation des Habitant.e.s (FPH) dans les quartiers populaires - Subventions de fonctionnement (85 800 euros) à 11 associations.**

**M. LE MAIRE :** Passons tout de suite à la DDCT 68. Toujours Marie-Pierre Marchand.

**Marie-Pierre MARCHAND :** Elle concerne des subventions pour le fonds de participation des habitants, FPH, dans les quartiers populaires. Encore une fois, il s'agit d'un dispositif qui existe depuis longtemps et qui permet de soutenir des actions, on va dire, de petites associations de quartiers, d'habitants qui veulent faire quelque chose, que ce soit un projet d'embellissement, que ce soit un repas de quartier, une action de solidarité.

Il s'agit de petits montants de subventions, mais qui aident aux liens sociaux dans les quartiers. Cela est très important. Ce fonds de participation est géré dans chaque arrondissement par une association qui rencontre les porteurs de projet et les aide.

Dans le 13e arrondissement, il s'agit de l'ARPB, qu'on connaît bien aussi, l'Association Régis Brillat Peupliers, qui assure ce travail pour l'ensemble des quartiers populaires du 13e arrondissement. Il s'agit de lui accorder une subvention d'un montant de 2 000 euros.

**M. LE MAIRE :** Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas, je vais faire voter tout de suite. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

**POUR : 36 (DONT 4 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024 DDCT 70 Améliorer et développer des usages positifs sur l'espace public dans les quartiers populaires parisiens - Subventions (123 200 euros) à 27 associations pour le financement de 30 projets.**

**M. LE MAIRE :** Nous passons à la suivante. Toujours Marie-Pierre Marchand.

**Marie-Pierre MARCHAND :** Nous sommes plus sur la question de l'espace urbain. Il existe aussi des subventions spécifiques à la politique de la Ville pour développer des usages positifs sur l'espace public, c'est-à-dire pouvoir permettre aux espaces publics des quartiers qui rencontrent parfois certaines difficultés ou d'occupations plus ou moins désirées de pouvoir vivre avec des animations positives, avec des actions qui permettent aussi aux gens de se rencontrer sur l'espace public.

Cela est très important. Pour le 13e arrondissement, la subvention demandée est de 22 000 euros pour cinq actions dans les quartiers populaires. Par exemple, à Villa d'Este, où la régie de quartier TELA 13 fera fonctionner tout l'été des kiosques d'été pour aller au-devant des habitants et proposer des temps conviviaux. C'est aussi l'animation de la place de Vénétié avec des actions culturelles, etc. C'est du théâtre, du théâtre de rue, etc. Je vous demande de bien vouloir adopter ces financements.

**M. LE MAIRE :** Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? DDTC 70, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

**POUR : 36 (DONT 4 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024 DDCT 71 Actions en faveur des jeunes des quartiers populaires - Subventions (70 500 euros) à 19 associations pour 20 projets.**

**M. LE MAIRE :** Nous passons à la 71.

**Marie-Pierre MARCHAND** : Nous avons une série de subventions pour des actions en faveur des jeunes des quartiers populaires qui peuvent venir en complément d'autres soutiens par l'appel à projets classiques.

En l'occurrence, il s'agit de travailler plus spécifiquement sur des actions d'insertion professionnelle, d'orientation professionnelle, de relations jeunes-institution, d'accès à la culture et aux loisirs. Cela permettra de soutenir cinq associations dans leur projet pour un montant de 14 000 euros.

Nous retrouvons des actions que nous connaissons bien, comme le Centre social 13 pour tous, l'association REPI 2000, le collectif AB au niveau de Kellermann et une nouvelle association culturelle qui va bientôt s'installer sur le quartier Bédier-Oudiné, qui est Tonnerre de Singe, et qui fait aussi tout un travail intéressant en termes culturels.

**M. LE MAIRE** : Je vais faire voter cette délibération. DDCT 71, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci beaucoup.

**POUR : 34 (DONT 3 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

<b>2024 DDCT 72 Actions en faveur du « sport pour tous » dans les quartiers populaires - subventions de 12 associations pour 12 actions (40 500 euros).</b>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**M. LE MAIRE** : DDCT 72, toujours dans les quartiers populaires. Après la jeunesse, le sport.

**Marie-Pierre MARCHAND** : Il s'agit de soutenir des actions, en l'occurrence une dans le 13e en faveur du sport pour tous.

Il s'agit de rendre le sport accessible à des gens qui ne sont pas forcément dans des clubs ou qui n'auraient pas forcément spontanément, qui n'iraient pas spontanément dans une association sportive.

Pour le 13e, il s'agit de soutenir l'association Keur Kamer, qui intervient sur la résidence Daniel Mitterrand, la résidence Masséna, autour donc d'une activité de gymnastique douce, qui permet aux résidents de ce foyer de sortir, d'aller dans un gymnase et de rencontrer aussi d'autres personnes.

Nous avons une double dimension de sport et d'insertion, pour un montant de 5 000 euros.

**M. LE MAIRE** : Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

**POUR : 34 (DONT 3 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024 DAE 3 Subvention (308 982 euros) et avenants aux conventions établies entre l'association ETCLD (44) et la Ville de Paris, ainsi qu'entre elles et les EBE 13 Avenir, Activ'18, Émile et Rosa, La Compagnie du 20e.**

**M. LE MAIRE** : Nous passons à deux délibérations représentées par Caroline Millet. Nous commençons par la DE3. Nous sommes concernés par 13 Avenir.

**Caroline MILLET** : C'est une subvention de 308 982 euros et avenant aux conventions établies entre l'association Expérimentation Territoire contre le chômage de longue durée et la Ville de Paris, ainsi qu'entre EBE 13 Avenir, Activ'18 et Emile et Rosa, La Compagnie du 20e.

Pour le 13e arrondissement, c'est le déploiement opérationnel du projet réalisé par 13 Avenir, pour un montant prévisionnel de contribution au développement de l'emploi de 181 315 euros pour les salariés de 13 Avenir.

**M. LE MAIRE** : Merci. Pas de demandes d'intervention. Très belle réussite, 13 Avenir, qui est très souvent donnée en exemple au plan national par rapport à toutes les expérimentations qui ont été lancées sur les territoires, zéro chômage de longue durée.

DE3, je la fais voter. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Unanimité.

**POUR : 34 (DONT 3 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024 DSOL 15 Subventions (66 500 euros) à 7 associations et avenant N°2 à conventions pluriannuelles d'objectifs avec 2 d'entre elles pour leurs actions dans le champ de l'autisme.**

**M. LE MAIRE** : DSOL 15, Caroline MILLET.

**Caroline MILLET** : C'est une subvention de 66 500 euros à sept associations et avenant à conventions pluriannuelles d'objectifs avec deux d'entre elles pour leur action dans le champ de l'autisme.

Pour le 13e arrondissement, c'est l'association FAMA, la France Association Musique Autisme, qui a été créée en 2020 par des parents d'enfants porteurs de troubles du spectre autistique et neuroatypique pour des cours qui ont lieu au centre Paris-Anim' Dunois dans le 13e arrondissement, pour un montant de 3 000 euros.

**M. LE MAIRE** : Merci. Pas de demandes d'intervention. DSOL 15, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

**POUR : 37 (DONT 4 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024 DAC 13 Subvention (159.000 euros) et avenant à convention avec l'association La Maison ouverte pour le Théâtre Dunois (13e) et le Théâtre du Parc (12e).**

**M. LE MAIRE :** Nous passons à des dix délibérations qui concernent le domaine culturel. Je vais laisser la parole à Philippe Moine. Nous commençons par le Théâtre du Noir et l'association qui porte sa destinée.

**Philippe MOINE :** Il s'agit du soutien apporté à la Maison Ouverte qui gère le Théâtre Dunois, spécialisé dans les spectacles jeunes publics. Le spectacle de grande qualité dirigé par Christophe Laluque. Je rappelle que depuis quelques années, le Théâtre Dunois gère également un théâtre qui est situé dans le bois de Vincennes, donc qui a été rebaptisé le Théâtre du Parc, qui permet surtout des résidences de création. Le Théâtre Dunois est également connu pour son fort ancrage dans l'arrondissement. Il organise notamment tous les dimanches un brunch qui est très suivi. Un acompte a déjà été versé en 2023 de 83 400 euros.

Il est proposé de compléter par une subvention de 75 600 euros pour porter au total à 159 000 euros le soutien au Théâtre Dunois.

**M. LE MAIRE :** Merci beaucoup. DAC 13 qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

**POUR : 37 (DONT 4 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024 DAC 15 Subvention (680.000 euros) et avenant à convention avec la Société coopérative d'intérêt collectif De rue et de cirque (13e).**

**M. LE MAIRE :** DAC 15, nous passons à De Rue et de Cirque.

**Philippe MOINE :** Le collectif de R2C que tout le monde connaît, qui organise chaque année notamment son Village de Cirque, qui, exceptionnellement cette année, n'aura pas lieu sur la pelouse de Reully en raison des Jeux olympiques, mais qui aura lieu autour du lieu qu'il gère, rue Watt.

C'est à ce titre qu'il reçoit aussi une subvention importante, puisqu'il gère depuis l'année dernière le lieu qui s'intitule Rue Watt, qui est un espace qui permet d'accueillir de très nombreuses compagnies des arts de la rue et du cirque. L'année dernière, 32 compagnies ont été accueillies.

De Rue et De Cirque participe à énormément de spectacles d'animation de festivals. Là encore, un acompte lui avait été versé l'année dernière pour un montant de 408 000 euros. Il lui est proposé de compléter cette année à hauteur de 272 000 euros pour porter au total à 680 000 euros le soutien à De Rue et De Cirque.

**M. LE MAIRE :** Merci, pas de demandes d'intervention ? DAC 15 qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

**POUR : 37 (DONT 4 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**2024 DAC 75 Subventions (80 000 euros) à trois structures au titre de leurs activités culturelles et conventions avec les associations La Caserne Éphémère et Union des Musiciens de Jazz.**

**M. LE MAIRE :** DAC 75, l'UMJ en l'occurrence qui nous conseille.

**Philippe MOINE :** Il s'agit d'une subvention que nous revotons chaque année, à destination de l'Union des Musiciens de Jazz, qui dispose d'un bel espace, avec notamment plusieurs studios de répétition.

Ce qui fait la force de l'UMJ, c'est que c'est une structure qui accueille à la fois des musiciens professionnels, des ensembles reconnus et des groupes amateurs, qui sont mis en contact les uns avec les autres. C'est également une structure qui dispose beaucoup de conseils aux musiciens amateurs. À ce titre, la Ville de Paris maintient son soutien à hauteur de 30 000 euros.

**M. LE MAIRE :** Merci beaucoup. Je ne vois pas de doigts se lever. DAC 75, qui vote pour ? Merci, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

**POUR : 36 (DONT 4 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION : 1 (MME ESTIENNE)**

**NPPV :**

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**2024 DAC 79 Subventions (37 000 euros) à deux structures au titre de leurs activités musicales et conventions avec l'association Centre Mandapa.**

**M. LE MAIRE :** DAC 79, nous passons au centre Mandapa.

**Philippe MOINE :** Il y a deux structures qui sont concernées, la péniche El Alamein et le centre Mandapa. Ils sont regroupés au titre des activités musicales.

La péniche El Alamein, au port de la gare, que nous soutenons aussi chaque année, qui se spécialisait dans le soutien aux groupes de musiques actuelles, qui bénéficient de conditions d'accueil très avantageuses, puisqu'elles peuvent accéder gratuitement à la salle de spectacle de 100 m<sup>2</sup>. En contrepartie, la péniche El Alamein développe ses espaces d'accueil, bars notamment, qui lui permettent de réaliser un certain nombre de recettes. Cette péniche est très spécialisée dans le soutien aux groupes de musiques émergentes. Il est proposé de lui renouveler le soutien de 12 000 euros.

D'autre part, le centre Mandapa que tout le monde connaît, situé rue Wurtz, dirigé par Isabelle Anna. Il est proposé une subvention en légère augmentation, 25 000 euros. C'était 21 000 euros les années précédentes. Le centre Mandapa qui développe une programmation extrêmement active, et qui est soutenu plus fortement par la Ville, puisqu'elle a été mise un peu en difficulté par la réduction du soutien de la DRAC, des services de l'État, pour des raisons un peu techniques que je vous épargne. Je souligne que nous avons dénommé la place Milena Salvini, du nom de la fondatrice du centre Mandapa, la petite placette qui est devant le centre. La plaque a été officiellement imposée il y a quelque temps. C'est à la grande satisfaction du conseil de quartier qui était à l'initiative et du centre Mandapa. 25 000 euros, comme je disais.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Je peux la faire voter tout de suite ? Oui, DAC79, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Personne. Unanimité. Je vous remercie.

**POUR : 37 (DONT 4 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024 DAC 119 Subventions de fonctionnement (2 066 000 euros) et avenants aux conventions avec quatre structures œuvrant dans le domaine des arts visuels (12e, 13e et 18e).**

**M. LE MAIRE** : DAC119, toujours Philippe Moine.

**Philippe MOINE** : Il s'agit du soutien très conséquent apporté à l'association Bétonsalon, qui bénéficie d'une labellisation très particulière, puisqu'elle est reconnue par le ministère de la Culture comme centre d'art et de recherche d'intérêt national. C'est la seule structure parisienne qui bénéficie d'une telle labellisation. Nous en reparlons chaque année.

C'est un centre d'art qui est installé au cœur même de l'université Paris Diderot, et qui multiplie ses activités sous différentes formes, création artistique, exposition, production d'œuvres, résidence d'artistes, ateliers, séminaires, publications, avec des connexions avec de très nombreuses institutions très prestigieuses.

Il est proposé de renouveler la subvention de 200 000 euros qui lui est attribuée. Il y avait déjà un acompte qui avait été versé en 2023 pour un montant de 120 000 euros, cette année, pour compléter ce soutien.

**M. LE MAIRE** : Merci. Pas de demandes d'intervention. Je vais la faire voter. DAC 119, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. C'est adopté.

Oui, ce centre était largement menacé par rapport au retrait de subvention auquel il devait faire face.

**POUR : 37 (DONT 4 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024 DAC 121 Subventions (23 000 euros) aux associations Lézarts de la Bièvre (13e) et Art Azoï (20e).**

**M. LE MAIRE** : DAC 121, Lézarts de la Bièvre.

**Philippe MOINE** : L'association Les Lézarts de la Bièvre, présidée désormais par Marie-Claude Deshayes-Rodrigues, que certains connaissent peut-être, installée sur la Butte aux Cailles qui fait de la tapisserie de haute lice, qui redonne un nouveau dynamisme aussi à cette association bien connue, qui regroupe des artistes et des artisans d'art dans le 5e et le 13e arrondissement, tout le long du parcours de la Bièvre, qui organisera comme d'habitude ses portes ouvertes le 2e week-end de juin, moment des élections, les 8 et 9 juin. Comme chaque année, il y a tout un parcours réalisé par un artiste de street art, qui balise le parcours. Cette année, c'est l'artiste Louyz, que beaucoup connaissent, qui a été choisie, qui a déjà réalisé pas mal de fresques en préparation de ses portes ouvertes, notamment rue Gérard et rue Samson.

Il est proposé de renouveler le soutien de 3 000 euros aux Lézarts de la Bièvre.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup, DAC 121, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée à l'unanimité,

**POUR : 37 (DONT 4 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024 DAC 176 Subventions (321 000 euros) à dix-huit structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et signature de douze conventions.**

**M. LE MAIRE** : DAC 176, l'Art pour Grandir.

**Philippe MOINE** : C'est une des délibérations relatives à l'Art pour Grandir. Vous vous souvenez que c'est un dispositif qui existe depuis maintenant une quinzaine d'années à Paris, qui permet de mettre en relation de nombreuses institutions culturelles, des théâtres, notamment de Paris, au total 180 partenaires culturels, et de nombreuses écoles et des collèges parisiens. Au total, 595 écoles élémentaires, 108 collèges. C'est un dispositif de très grande importance.

Cette délibération porte sur quelques structures culturelles qui ont développé des actions particulièrement. Et le 13e est ici concerné par, donc à nouveau, la Maison Ouverte, qui gère le Théâtre Dunois, donc à hauteur de 6 000 euros, pour un programme qui s'intitule Les jeunes ambassadeurs du Dunois, qui consiste à retenir un certain nombre de jeunes issus des quartiers politiques de la Ville du 13e, qui bénéficient d'un certain nombre d'ateliers, de pratiques théâtrales, et de stages, qui permettent de découvrir différents genres littéraires, pratiques artistiques, etc. Ces 6 000 euros permettent également au Théâtre Dunois d'intervenir dans le cadre du lycée Galilée.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Je vais faire voter la délibération de la DAC 176. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

**POUR : 37 (DONT 4 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024 DAC 333 Subventions (900 000 euros) et conventions avec 29 établissements cinématographiques parisiens.**

**M. LE MAIRE** : DAC 333, il s'agit de soutenir des établissements cinématographiques.

**Philippe MOINE** : C'est le soutien, encore habituel, de la Ville, au cinéma d'art et essai, plus particulièrement aux salles indépendantes, qui ne sont définies comme n'appartenant ni à un groupe cinématographique de plus de 50 écrans ni à un groupe de communication. En l'occurrence, 29 structures sont concernées à Paris, gérant 34 salles de cinéma.

Le 13e est plus particulièrement concerné par l'Escurial, qui fait partie du réseau Dulac Cinémas, l'Escurial, boulevard de Port-Royal, qui bénéficie d'un soutien de 20 000 euros.

Merci beaucoup.

**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je ne vois pas. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

**POUR : 37 (DONT 4 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024 DAC 416 Subventions de fonctionnement (160 000 euros) à dix écoles de musique associatives et à une école de danse et signature de deux avenants.**

**M. LE MAIRE** : DAC 416, cette fois-ci, pour les écoles de musique associatives.

**Philippe MOINE** : Il y a deux structures du 13e qui sont concernées, l'association Difé Kako et le Centre de Musique Médiévale de Paris, des associations bien connues de notre arrondissement.

Difé Kako, dont le siège est situé rue Vergniaud, est une association présidée par Chantal Loïal, spécialisée dans la diffusion des cultures afro-antillaises, notamment activités de danse. Difé Kako est connu notamment pour les nombreuses activités qu'elle propose dans le parc de Choisy l'été, de nombreux ateliers. Il y a un partenariat qui a été établi depuis plusieurs années avec le Conservatoire du 13e.

Difé Kako organise également chaque année le Festival du Mois créole qui débute au mois d'octobre, en lien avec de nombreux partenaires, notamment un certain nombre du 13e.

Il est proposé une subvention de 3 000 euros. D'autre part, le Centre de Musique Médiévale, situé rue Bobillot, qui est organisé toujours de la même manière, c'est-à-dire à la fois avec des ateliers proposés à un public amateur, et d'autre part, un ensemble professionnel qui se produit dans un certain nombre de lieux, notamment au musée de Cluny, et qui fait vivre un certain nombre de pratiques, musique vocale et utilisation d'instruments anciens, luth, viole, etc.

Il est proposé une subvention de 9 000 euros pour le Centre de Musique Médiévale.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Pas de demandes d'intervention. DAC 416, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**POUR : 37 (DONT 4 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024 DAC 219 Subventions (52 000 euros) à quatre bibliothèques patrimoniales parisiennes et signature d'une convention.**

**M. LE MAIRE** : Pour terminer, la DAC 219, il s'agit des bibliothèques patrimoniales, et en l'occurrence concernées pour le Saulchoir.

**Philippe MOINE** : La bibliothèque du Saulchoir, créée par les Pères Dominicains, située rue de la Glacière, qui est une bibliothèque reconnue, utilisée par beaucoup de chercheurs en histoire, en théologie, en philosophie. Ils regroupent plus de 285 000 volumes, et est soutenue depuis plusieurs années par la Ville de Paris, notamment pour aider la bibliothèque à numériser ses collections, ce qui permet à un public de plus en plus nombreux de profiter de ces fonds très riches. Il est proposé de renouveler une subvention de 7 000 euros.

**M. LE MAIRE** : Merci. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité pour toutes les libérations culturelles.

**POUR : 37 (DONT 4 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024 DAC 357 Subventions (300 000 euros) à 46 associations et 3 organismes au titre de Culture et Solidarités 2024, et signature de 18 conventions.**

**M. LE MAIRE** : Après ce marathon culturel, nous allons passer au social. Je vais laisser la parole à Juliette Sabatier, avec la DAC 357, puisqu'il s'agit d'activités à la fois culturelles et sociales, et de solidarité.

**Juliette SABATIER** : Merci, Monsieur le Maire. Je rappelle que nous avons la DSP 16, aussi, que je rapporte, et qui est en suspens. Oui, je sais qu'elle y figure, mais je veux bien commencer par la DAC, c'est juste pour ne pas oublier. Tout va bien.

Dans cette DAC 357, il s'agit de subventions pour soutenir des associations pour leurs actions culturelles à destination de publics vulnérables et très divers dans leur profil, des jeunes, des personnes en soins hospitaliers, des personnes qui ont un parcours de migration, des personnes âgées en EHPAD. Pour nous, dans le 13e, deux projets sont concernés.

Le projet Culture et Solidarité, pour une subvention à hauteur de 6 000 euros, à De Rue et de Cirque, dont nous avons parlé il y a quelques minutes. Projet qui consiste à faire pratiquer les arts du cirque et/ou à proposer des représentations au public accueilli et/ou hébergé, aux Amarres, à la Cité de Refuge et à la Cité des Dames.

Autre projet, subventionné à hauteur de 5 000 euros, projet intitulé Grande Exclusion Welcome, porté par l'association Petit Bain, qui favorise l'accès à la musique via des concerts et des cycles d'ateliers dans les centres d'hébergement, dont à nouveau les Amarres.

**M. LE MAIRE** : Je ne vois pas de mains se lever. La DAC 357, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie.

**POUR : 37 (DONT 4 POUVOIRS)**  
**CONTRE :**  
**ABSTENTION :**  
**NPPV :**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024 DSOL 46 Délibération modificative à la délibération 2024 DSOL 1 pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement ((278 558 euros) à la Fondation de l'Armée du Salut.**

**M. LE MAIRE :** DSOL 46, concernant la fondation de l'Armée du Salut.

**Juliette SABATIER :** Merci, je vais être très brève. C'est une reconduction de la subvention de fonctionnement de la Cité des Dames. C'est une délibération modificative de la DSOL 1 qui était la subvention de fonctionnement pour la Cité de Refuge qui abrite, comme vous le savez, la Cité des Dames.

Cette subvention est de 278 558 euros. Cela correspond à peu près à la moitié du budget annuel de fonctionnement de la Cité des Dames, pour information.

**M. LE MAIRE :** Merci beaucoup. Pas de demandes d'intervention ? DSOL 46, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

**POUR : 36 (DONT 4 POUVOIRS)**  
**CONTRE :**  
**ABSTENTION :**  
**NPPV :**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024 DSOL 52 Subventions de fonctionnement (271 193 euros) pour 2 associations menant des projets à destination de jeunes en situation d'exclusion. Convention.**

**M. LE MAIRE :** Nous passons à la DSOL 52.

**Juliette SABATIER :** Ce sont des subventions de fonctionnement pour deux associations. Une seule nous concerne. Ces deux associations sont soutenues pour leurs actions à destination des jeunes en situation d'exclusion et en grande précarité. Mais nous serons plus précis. Ce sont des jeunes en errance, des mineurs non accompagnés.

Pour ce qui nous concerne, pour l'une des deux subventions de 136 193 euros en fonctionnement pour l'association Hors la rue, qui est spécialisée dans l'accompagnement des mineurs en errance, notamment au travers de maraudes sur tout le territoire parisien. Leur spécialité consiste à aller à la rencontre des jeunes mineurs à de nombreuses reprises pour créer du lien et pour susciter l'adhésion, pour les rapprocher de la protection de l'enfance. Nous parlons de maraudes sur tout le territoire. C'est plus de 600 tournées l'année dernière en partenariat avec Aurore, ce qui est très important en volume.

**M. LE MAIRE :** Merci beaucoup. Pas de demandes d'information ? DSOL 52, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

**POUR : 35 (DONT 4 POUVOIRS)**  
**CONTRE :**  
**ABSTENTION :**  
**NPPV :**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024 DSOL 57 Subventions (1 258 400 euros) et aides diverses dans le cadre de 3 conventions annuelles et 15 conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations du réseau des espaces de proximité.**

**M. LE MAIRE** : DSOL 57.

**Juliette SABATIER** : La délibération en général concerne des subventions de fonctionnement aux associations du réseau des espaces de vie sociale. Je vous donne trois informations rapides sur ce sujet.

Ce qu'on appelait avant à la Ville « espace de proximité » prend maintenant l'appellation qui était celle de la CAF, « espace de vie sociale ». Ce sont des lieux qui développent pour en force le lien social dans chaque quartier, qui font aussi de l'accès aux droits, de la lutte contre la fracture numérique, qui organisent des actions sportives, culturelles, artistiques, citoyennes.

Enfin, ce sont des lieux extrêmement précieux.

Et la troisième information, vous ne serez pas surpris que nous soyons concernés dans le 13e par l'association REPI 2000, pour une subvention de 39 000 euros. Il y a 2 ans, c'est une trentaine d'enfants qui sont suivis de près en soutien scolaire notamment. Mais en tout, c'est près de 45 enfants qui bénéficient des activités de l'association.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Je vais faire voter cette délibération. DSOL 57, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité aussi.

**POUR : 35 (DONT 4 POUVOIRS)**  
**CONTRE :**  
**ABSTENTION :**  
**NPPV :**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024 DSP 16 Subventions (342 000 euros) à sept associations et convention pour la mise en œuvre de projets favorisant l'accompagnement et l'insertion des publics vulnérables présentant des conduites à risques.**

**M. LE MAIRE** : Nous terminons par la DSP 16 que nous n'avons pas oubliée. Toujours Juliette Sabatier.

**Juliette SABATIER** : Cette DSP 16 porte sur des subventions au titre de la réduction des risques qui figurent à la fois dans le plan parisien de l'insertion et de l'emploi et à la fois dans le fameux PPLE, Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion. Ces politiques de lutte contre les risques sont à destination des bénéficiaires des minima sociaux et des publics fragiles.

Pour nous, dans le 13e, nous sommes concernés par une subvention de 34 000 euros à l'association Aurore qui gère le CHRS SILOE, qui n'est pas forcément une structure qui est bien identifiée, ce qui est

logique puisque c'est une structure d'hébergement dans le diffus de personnes présentant des addictions. L'accompagnement d'Aurore a pour objectif de prévenir les rechutes et la désinsertion.

Je mentionne aussi une autre action qui nous concerne très indirectement, mais qui est celle menée par Addiction France, qui est le nom courant, mais qui est l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie, qui fait de la réduction des risques et des dommages liés à l'alcool dans les centres d'hébergement.

Il y a de nombreuses actions très importantes, parce qu'en centre d'hébergement, il y a de l'alcoolisme. France Addiction accompagne les publics, mais aussi forme les professionnels, et c'est très précieux.

**M. LE MAIRE** : Je n'ai pas entendu le CHRS dont tu parlais.

**Juliette SABATIER** : Le CHRS précédemment, c'est le CHRS SILOE, géré par Aurore.

**M. LE MAIRE** : Et à quelle adresse ?

**Juliette SABATIER** : Pardon, 140, rue du Chevaleret. C'est le point de base si je puis dire, mais ils ne sont pas forcément dans le 13e.

**M. LE MAIRE** : Merci. DSP 16, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient. Unanimité.

**POUR : 35 (DONT 4 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024 DAE 11 Budget Participatif – Conventions, subventions de fonctionnement et d'investissement (950 500 euros) en faveur de l'économie circulaire.**

**M. LE MAIRE** : Merci. Nous passons à Danièle Seignot avec la DAE 11, avec des actions en faveur de l'économie circulaire.

**Danièle SEIGNOT** : Dans le cadre du budget participatif, la Ville sollicite notre avis pour deux projets portés respectivement par I3F, installation d'un tiers-lieu numérique et solidaire dans le 19e et RIVP, création d'une ressourcerie dans le 10e.

Si le Conseil du 13e est saisi, c'est parce que ces deux entités ont leur siège social dans notre arrondissement. Elles proposent des activités fort intéressantes et notamment I3F qui va créer donc un tiers-lieu solidaire numérique. Le projet sera porté à la fois par Ecodair, l'Esat et Emmaüs Connect. Et pour la RIVP, c'est une ressourcerie classique.

**M. LE MAIRE** : Merci. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Unanimité. Je vous remercie.

**Une intervenante** : Monsieur le Maire, je vais me déporter sur cette délibération.

**M. LE MAIRE** : Il y a un lien avec la RIVP, donc moi aussi, donc NPPV sur la DAE 11.

**POUR : 33 (DONT 4 POUVOIRS)**  
**CONTRE :**  
**ABSTENTION :**  
**NPPV : 2 (MME RAYMOND-ROSSI ET M. GUILLOU)**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024 DPE 22 Subventions (45 300 euros), à sept associations œuvrant pour le compostage de proximité et signature de deux conventions et un avenant.**

**M. LE MAIRE :** Nous allons passer à la DPE 22.

**Danièle SEIGNOT :** La DPE 22 concerne une subvention à cette association œuvrant pour le compostage de proximité. Et le 13e est particulièrement concerné par le projet de compostage à l'école Dunois, porté par Les Fourmis qui jardinent. Le montant de la subvention de fonctionnement serait de 8000 euros pour l'exercice 2024.

**M. LE MAIRE :** Merci. DPE 22, qui vote pour ? Merci, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

**POUR : 34 (DONT 4 POUVOIRS)**  
**CONTRE :**  
**ABSTENTION :**  
**NPPV :**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024 DTEC 4 Approbation de la convention de financement des prestations de nettoyage des déchets flottants sur le plan d'eau de la Seine dans Paris, avec le Grand Port fluvio-maritime de l'Axe Seine.**

**M. LE MAIRE :** Nous passons à la DTEC 4 pour le nettoyage de la Seine.

**Danièle SEIGNOT :** Approbation de la Convention de financement des prestations de nettoyage de la Seine. Cette présente convention a pour objet de fixer d'une part les modalités de financement par la Ville de Paris, des prestations contractualisées par le grand port fluvio-maritime de l'Axe-Seine dans son appel d'offres, et d'autre part, les obligations réciproques de chacune des parties.

La nature des prestations concerne la mise en œuvre à l'aide d'une embarcation de mesures de nettoyage renforcé par l'enlèvement des objets flottants, embâcle bloqué par les bateaux stationnaires et tout obstacle conduisant à une accumulation de ces déchets.

Le coût annuel de ces prestations est estimé à 240 000 euros TTC et est financé par Haropa Port. Mais la Ville de Paris s'engage à participer à hauteur de 40 % de cette dépense annuelle sans que celle-ci ne puisse excéder le montant de 96 000 euros TTC par an.

**M. LE MAIRE :** Merci. Qui est pour le nettoyage de la Seine ? Qui est pour une Seine propre ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité ? Je vous en remercie.

**POUR : 34 (DONT 4 POUVOIRS)**  
**CONTRE :**  
**ABSTENTION :**  
**NPPV :**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024 DAC 257 Subventions (26 500 euros) à onze associations historiques dont sept dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs signées en 2022.**

**M. LE MAIRE :** Nous avons plusieurs délibérations maintenant qui sont entrées à la mémoire. C'est Alexandre Courban qui va les rapporter, ensuite Marie-Atala et Stéphane Ferrier pour conclure la partie délibération. Nous commençons par Alexandre Courban avec la DAC 257.

**Alexandre COURBAN :** Il nous est proposé d'attribuer une subvention de 3 000 euros pour la Société d'Histoire et d'Archéologie du 13e arrondissement que je ne présente plus ici. Subvention identique à celle que nous avons votée l'année dernière, l'année précédente et la première année du mandat également.

**M. LE MAIRE :** Merci. DAC 257, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité ? Je vous en remercie.

**POUR : 34 (DONT 4 POUVOIRS)**  
**CONTRE :**  
**ABSTENTION :**  
**NPPV :**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024 DAC 308 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Paulin Enfert au 61 avenue d'Italie à Paris 13e.**

**M. LE MAIRE :** Nous passons à la DAC 308 concernant la position d'une plaque commémorative en hommage à Paulin Enfert.

**Alexandre COURBAN :** Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'une délibération qui fait suite à un vœu que j'avais présenté ici même en Conseil d'arrondissement, dont je ne vais pas retracer pour une seconde fois, qui était Paulin Enfert, qui s'est consacré en direction des plus jeunes, mais surtout des plus pauvres dans le 13e arrondissement.

Il nous est proposé d'envisager une dépense de 1 200 euros pour le coût de cette plaque posée au 61, avenue d'Italie où il a résidé. Nous attendons sa possible canonisation, puisque le procès est instruit en ce moment.

**M. LE MAIRE :** DAC 308, qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. Elle est adoptée.

**POUR : 34 (DONT 4 POUVOIRS)**  
**CONTRE :**  
**ABSTENTION :**  
**NPPV :**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

## 2024 DU 77 Dénomination allée Celestino Alfonso (13e).

**M. LE MAIRE** : Nous passons à la DEU avec la dénomination allée Celestino Alfonso.

**Alexandre COURBAN** : Oui, merci Monsieur le Maire. Comme vous le savez, Missak et Mélinée Manouchian ont été panthéonisées récemment, parmi celles et ceux de la Fiche Rouge, figurait entre autres Celestino Alfonso, qui a été appréhendé au 16, rue de Tolbiac le 17 novembre 1943.

Nous lui avons rendu hommage ensemble, Monsieur le Maire, à la fin du mois de novembre de cette année. Il nous est proposé que l'allée centrale qui est à la hauteur de la rue Thomas Mann et qui part en direction de la rue Tolbiac et de la rue 9, Tolbiac, porte le nom de ce jeune Espagnol engagé d'abord dans les brigades internationales pour combattre le fascisme, et qui ensuite a rejoint la résistance pour combattre le nazisme, et qu'il a payé de sa vie.

**M. LE MAIRE** : Merci. Pas de demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je vais faire voter cette belle dénomination tout de suite. DU 77, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

**POUR : 32 (DONT 3 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION : 2 (M. OLIVIER ET POUR DE M. LE)**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

## 2024 DU 79 Dénomination rue du Docteur Charles Richet (13e).

**M. LE MAIRE** : Nous passons à la DU 79 sur laquelle nous avons déjà présenté un vœu avec la dénomination du docteur Charles Richet qui remplace la dénomination du docteur Charles Richet. Une originalité avec la DU 79.

**Alexandre COURBAN** : Vous avez tout dit, Monsieur le Maire. Je n'ai plus rien à annoncer si ce n'est qu'effectivement, il nous a proposé de substituer la rue du docteur Charles Richet, un autre nom qui sera donc la rue du docteur Charles Richet, en substitut au père dont la conduite était fortement condamnable, puisqu'il était raciste et eugéniste, de rendre hommage à son fils qui, lui, pendant la Seconde Guerre Mondiale, s'est engagé dans la résistance, a été déporté, et qui, à son retour de déportation, s'est consacré à l'étude des pathologies qui affectaient celles et ceux qui avaient été déportés.

**M. LE MAIRE** : Comme quoi le proverbe « tel père, tel fils », heureusement, ne s'applique pas toujours. En l'occurrence, cela va dans le bon sens.

Pas de demandes d'intervention, donc DU 79 qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci. C'est adopté.

**POUR : 35 (DONT 4 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024 DDCT 69 Pour une transition socio-écologique et économique durable subventions à 17 associations pour 18 projets (92 500 euros)**

**M. LE MAIRE :** Je laisse tout de suite la parole à Marie Attalah, avec la DDCT 69, qui est présente.

**Marie ATTALAH :** Merci, Monsieur le Maire. C'est dans le cadre de sa politique volontariste et ambitieuse en matière de transition écologique. La Ville de Paris a saisi l'opportunité du renouvellement du contrat de Ville, qui est toujours en cours de finalisation avec l'ensemble des partenaires de l'État et de la Ville, pour introduire une nouvelle thématique, une nouvelle approche d'intervention volontariste et transversale de transition sociale et écologique, non seulement à l'échelle des quartiers politiques de la ville, mais plus largement à l'échelle de tous les quartiers populaires parisiens.

Cette nouvelle orientation, cette nouvelle approche a permis de soutenir deux types de projets, des projets visant des enjeux à la fois de transition écologique, mais avec un projet à impact social à mesurer à chaque fois. Ainsi, sont financées dans cet objectif 17 associations parisiennes pour 18 projets, répartis sur les arrondissements qui ont des quartiers politiques de la ville et des quartiers populaires, pour un montant de 92 500 euros.

À l'échelle de notre arrondissement, le 13e, nous sommes concernés par trois projets locaux et un projet dit multi-sites, c'est-à-dire qui intervient dans trois arrondissements sur le 13e, 18e et 19e.

Je cite les trois projets portés par des associations comme Urbanescence pour accompagner à la création de jardins participatifs en pied d'immeubles dans le quartier Kellermann, pour un montant de 4000 euros et financé par le service politique de la Ville. C'est un projet qui est travaillé avec Paris Habitat et l'équipe de développement locale.

Le deuxième projet, c'est Les fourmis qui jardinent, qui vient d'être présenté par ma collègue... je ne sais plus qui a présenté ce projet... Il s'agit d'un projet ponctuel, spécifique pour accueillir des jeunes... j'entends trop de voix, excusez-moi...

**M. LE MAIRE :** Un peu de silence, s'il vous plaît, chers collègues.

**Marie ATTALAH :** Merci. Il s'agit d'un projet d'accueil de jeunes à la ferme Dunois qui expérimente au sein de la ferme Dunois l'accueil de collégiens pour des colonies de vacances urbaines, c'est-à-dire des jeunes qui ne partent pas en vacances forcément et pour une subvention de 1 500 euros.

Un troisième projet, Groupe de diffusion d'informations sur l'environnement, et c'est un groupe qui accompagne les habitants dans le projet du jardin participatif sur l'allée Zetkin, accompagnement des habitants du quartier Bédier-Boutroux pour la finalisation des aménagements de plantations et jardins participatifs, pour un montant de 4 000 euros et 1 000 euros de la DEV, c'est-à-dire pour 5 000 euros.

Et le projet dit multi-sites, c'est un projet conduit par l'ADI, qui concerne un concours de pitches, c'est-à-dire un concours de présentation de projet, de projet d'entrepreneuriat par des acteurs de quartier. Il a été expérimenté l'année dernière et vu son succès, il est renouvelé cette année et il intervient dans le 13e, 18e et 19e pour 5 000 euros, ce qui nous fait dans le 13e arrondissement un montant pour ce projet, cette nouvelle approche, de 10 500 euros. Avec enthousiasme pour ces projets de transition écologique et solidaire, je vous invite à voter pour ce projet.

**M. LE MAIRE :** Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ? Je n'en vois pas. Je fais voter la DCT 69, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

**POUR : 36 (DONT 4 POUVOIRS)**  
**CONTRE :**  
**ABSTENTION :**  
**NPPV :**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**2024 DPMP 1 Subventions (302 000 euros) et conventions à 102 associations et SCOOP dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2024.**

**M. LE MAIRE :** Nous passons à la DPMP 1, qui est rapportée par Stéphane Ferrier, dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances.

**Stéphane FERRIER :** Chers collègues, le dispositif Ville Vie Vacances, ou VVV, est un programme partenarial piloté par la Ville de Paris et l'État, qui s'adresse à de jeunes Parisiens âgés de 11 à 18 ans qui ne partent pas en vacances.

Le dispositif VVV offre à ces jeunes la possibilité de bénéficier d'activités de proximité à dimension culturelle, civique, sportive et de loisirs, et d'une prise en charge éducative durant les vacances scolaires.

En 2023, la contribution de la DPMP s'élevait à 304 000 euros pour le financement de 184 projets à destination d'environ 15 000 jeunes Parisiens. Et en 2024, ces 235 projets qui ont été présentés, dont 167 ont été retenus. Les projets témoignent d'une grande diversité dans les supports d'animation, théâtre, atelier d'écriture, danse, art urbain, art plastique, activités sportives et scientifiques, multimédias, vidéos, débats et également des sorties hors de Paris ainsi que des séjours en province ou à l'étranger. Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer une somme de 302 000 euros aux 102 structures partenaires qui portent les 167 actions retenues. Je vous remercie d'apporter votre soutien à cette démarche.

**M. LE MAIRE :** Merci beaucoup de demandes d'intervention. Je vais faire voter tout de suite cette subvention d'idées positives VVV très importante. DPMP 1, qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous en remercie.

**POUR : 36 (DONT 4 POUVOIRS)**  
**CONTRE :**  
**ABSTENTION :**  
**NPPV : 1 (M. GUILLOU)**  
**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**M. LE MAIRE :** Après toute cette série de délibérations qui nous ont rassemblés pour l'essentiel, nous passons aux vœux. C'est toujours un moment de débat parfois plus compliqué, mais peut-être pas pour le premier, c'est Wilfried Bétourné qui va le rapporter. Il s'agit d'un nouveau vœu, puisque nous en avons déjà fait voter un sur le devenir du centre de santé dit Moulinet.

### Vœux

**V132024008 Vœu déposé par Jérôme COUMET, Wilfried BÉTOURNE et les élus de la majorité municipale sur la situation et le devenir du centre de santé dit « Moulinet » sis 21, rue du Moulinet (75013).**

**Wilfried BÉTOURNE :** Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'un nouveau vœu pour le centre de santé Moulinet.

Pourquoi ce nouveau vœu ? Parce que depuis le dernier, il s'est passé un certain nombre de choses. Le tribunal administratif a placé, le tribunal de commerce a placé l'APAT, qui est l'association qui gère le centre Moulinet. Un certain nombre de centres de santé en région Île-de-France sont en redressement judiciaire. Des administrateurs ont été nommés pour évaluer la situation et voir quelle est la poursuite possible des activités. Nous avons rencontré avec Monsieur le Maire et le cabinet d'Anne-Claire Boux, ces administrateurs. Il s'avère que la situation du centre Moulinet est assez compliquée financièrement, que la gestion par l'opérateur, le groupe AVEC, a été problématique pendant longtemps, que cette gestion concerne Moulinet pour notre arrondissement, mais aussi l'ensemble des centres de santé de l'APATS et l'ensemble des activités sanitaires du groupe AVEC. Cela va être un enjeu qui va largement dépasser le cadre du 13e arrondissement et qui va avoir une véritable ampleur nationale.

Ce vœu a un triple intérêt. Le premier c'est de répondre à une urgence locale qui est la situation des locaux du centre Moulinet, parce que ces locaux appartiennent à un opérateur privé, qu'il y a eu des loyers impayés et que la situation est aussi devant le tribunal, qu'elle est compliquée et qu'il s'avère nécessaire de permettre à cette assemblée de prendre une décision politique pour indiquer que la Ville de Paris aurait tout intérêt à investir dans l'achat des murs de ce centre de santé, pour pouvoir contrôler le devenir de l'activité et pouvoir être rassurante si des repreneurs autres que le groupe AVEC venaient à se manifester.

C'est un investissement qui va être conséquent, pour la Ville de Paris, mais je pense que c'est un investissement d'avenir qu'il va falloir faire.

L'autre intérêt de ce vœu, c'est d'interpeller l'Agence Régionale de Santé, qui, pour l'instant, reste très en retrait de la situation, alors qu'elle est représentante de l'État sur le territoire en matière de santé, et puisque c'est l'État qui a la compétence en matière de santé, elle devrait être en première ligne sur ce sujet, sur ce dossier, qui va concerner l'ensemble de la Région Île-de-France.

Et l'autre sujet d'interpellation, c'est d'interpeller le ministre de la Santé et la ministre du Travail et de la Santé des Solidarités, qui doivent être à la manœuvre sur un sujet qui a, comme je l'ai dit, une résonance nationale.

Ce vœu vise vraiment à acter le fait que nous, en tant que collectivité locale, instance délibérante locale, nous apportons un soutien démocratique, une légitimité démocratique au fait que la Ville de Paris rachète les murs du centre de santé.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Des demandes d'intervention ? Je vous en prie.

**Une intervenante** : Merci, Monsieur le Maire. Merci, cher collègue. J'avais une question par rapport au financement de ce rachat. Comment voyez-vous le montage financier de la part d'une municipalité qui a déjà 10 milliards d'euros de dettes ?

**M. LE MAIRE** : D'autres interventions ? S'il n'y en a pas d'autres, je vais répondre directement. M. Peng.

**Chang Hua PENG** : Merci, Monsieur le Maire. J'avais une question par rapport à l'abus de biens sociaux qui avait été évoqué lors du précédent vœu. Là, pardon, je n'ai pas entendu votre terme. L'ABS, l'abus de biens sociaux, qui est une infraction pénale. Il y a une poursuite a priori pénale et une instruction en cours. C'est pour cela que je voulais voir avec Wilfried si nous avons des informations puisque sinon, délibérer sur un sujet qui est soumis à l'instruction, c'est quelque chose qui pose problème.

**M. LE MAIRE** : S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais répondre aux deux sujets.

Tout d'abord, concernant l'ABS, l'abus de biens sociaux. Pour l'instant, il n'y a rien d'acté. Je ne sais même pas si la justice a été saisie. J'imagine que les administrateurs judiciaires ont transmis un certain nombre de choses au parquet. Je ne sais pas ce qu'il en sera. Je lis la presse comme tout le monde, puisqu'il y avait une forme de cavalerie qui était dénoncée entre les différentes entités achetées par le groupe. Je n'en sais pas plus. Aujourd'hui, nous sommes très en amont de tout cela. Je ne sais pas s'il va y avoir des poursuites, et encore moins s'il y aura une condamnation à la clé. Cela concerne tout le groupe AVEC et pas du tout spécifiquement le centre du Moulinet.

Sur la question du financement, d'abord, dans la vie, il faut bien des choix. Je considère que le centre du Moulinet est un centre tout à fait central pour la santé dans le 13e, avec une patientèle très importante, avec beaucoup, non seulement de médecins généralistes, mais aussi beaucoup de spécialistes qui seront excellents en secteur 1, ce qui est extrêmement rare et important à Paris.

Le devenir du centre du Moulinet me semble très important pour le 13e, pour ses habitants, et notamment pour celles et ceux qui s'y font soigner de manière régulière. Comme vous le savez, la santé n'est pas du domaine direct de la Ville de Paris, un peu davantage pour sa partie départementale, mais c'était un choix pour Paris de monter une vraie direction de la santé, de s'investir dans ce domaine, pas uniquement sur les questions de prévention.

Sur nos capacités à influencer sur les choses, elles ne sont pas énormes, mais ce que je sais, c'est que le propriétaire actuel a saisi les tribunaux pour des impayés de loyer en demandant la dénonciation du bail.

Si nous sommes dans une situation de ce type, je vois mal un repreneur se positionner, alors même qu'il ne connaîtra rien au devenir du site, c'est-à-dire qu'il reprendrait des personnels en nombre, des médecins, des soignants, des personnels administratifs, sans savoir s'ils pourront exercer quelque part demain.

Ce centre, je ne sais pas s'il est en gros déficit. Quand nous avons rencontré les administrateurs avec Wilfried, ce n'était pas d'une grande clarté, parce qu'ils ont pointé un déficit important l'année dernière qu'ils ne voyaient pas dans les comptes du début d'année, et ils s'interrogeaient d'ailleurs de cette différence. Un repreneur, cela va être difficile, cela le sera encore plus s'il y a des doutes sur l'occupation du site actuel.

Nous pensons que la Ville de Paris aurait tout intérêt, en tout cas, nous aurions tout intérêt plus exactement à ce que la Ville de Paris se positionne sur le rachat des murs pour essayer de tenir les choses, et en tout cas de lever cette hypothèque du devenir des murs. Au pire, la Ville de Paris pourra revendre les murs à un autre moment, et des investissements d'achat de fonciers, cela existe dans les collectivités. Le compte foncier de la Ville est essentiellement sollicité pour réaliser soit des équipements publics, soit plus fortement des constructions de logement, et notamment du logement social. C'est ce à quoi sert le compte foncier, en général.

Cela serait un investissement sur le plan de la santé, et cela me semblerait tout aussi légitime. Voilà pourquoi nous faisons cette demande de manière insistante. Ce n'est pas pour autant que l'on pourra maîtriser totalement l'avenir. Si ce centre est en déficit fort, trouver un repreneur va être évidemment très compliqué.

En même temps, il me semble très compliqué pour la Ville de Paris de se lancer en municipalisation d'un centre aussi important. Parce que ce n'est pas notre métier direct

Nous n'avons donc pas tant de moyens d'action, il y a celui-là, celui de racheter les murs. Nous demandons à la Ville de Paris qu'elle se positionne sur le sujet.

Voilà le souhait de ce vœu. Je réponds à votre question sur quelle ligne de financement. Allez-y, allez-y.

**Une intervenante :** Une question en amène une autre. Cela serait-il une première ou est-ce que ça s'inscrirait dans un plan de... Tout à l'heure, vous parliez d'une direction de la santé, ce qui serait très positif. Mais est-ce que cela s'inscrirait dans un plan municipal de rachat de centres pour garantir justement la médecine de proximité ?

**M. LE MAIRE :** Il va être difficile de répondre à votre question. Nous, nous positionnons, et particulièrement dans le 13<sup>e</sup>, parce que nous sommes un peu plus en avance que nos voisins, sur des centres ParisMed, en lien avec nos bailleurs sociaux, qui eux possèdent des murs. Aussi nous subventionnons l'installation de médecins en secteur 1, de personnels de santé, parce qu'il n'y a pas que des médecins. Nous positionnons de fait les bailleurs de la Ville sur le sujet.

Nous leur demandons de mettre à disposition des locaux en n'allant pas chercher les activités qui leur apporteront le plus d'argent, mais en allant vers l'utile.

La Région aussi et la Ville de Paris subventionnent des frais d'installation, c'est-à-dire subventionnent les travaux qu'il faut réaliser. C'est déjà un positionnement. Par ailleurs, la Ville de Paris possède des centres de santé. Nous en avons un très important dans le 13<sup>e</sup>.

Nous en avons deux, dans le 13<sup>e</sup>, mais un très important dans lequel nous allons investir fortement pour justement étendre l'offre de soins, à côté du parc de Choisy. Par ailleurs, il y'a le centre de vaccination qui existait déjà. Mais celui-là, nous allons y investir fortement.

Et pour aller jusqu'au bout de votre question, non, je pense que la Ville de Paris n'aura pas les moyens de municipaliser directement tous les centres de santé.

Racheter les murs nous semble être une opération intéressante pour essayer d'assurer un devenir médical de cette implantation. Je ne sais pas si nous allons y arriver. Encore une fois, les administrateurs judiciaires vont eux-mêmes aller chercher des repreneurs. Vont-ils en trouver ? Je n'en sais rien. Mais en tout cas, c'est leur rôle, pas le nôtre. C'est son rôle, juridiquement parlant. Mais s'il y a la Ville de Paris derrière qui est capable de garantir le maintien dans le site, premièrement, et peut-être, il y aura une discussion aussi sur les loyers, des loyers pas trop exorbitants pour obtenir qu'un centre de santé y soit présent, je pense que cela peut être un argument très fort.

Pas d'autres demandes d'intervention ? Je vais peut-être le faire voter. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? L'opposition s'abstient.  
Je vous en remercie.

**POUR : 31 (DONT 3 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION : 6 (UDC DONT 1 POUVOIR, MME STIBBE ET M. PENG)**

**NPPV :**

**LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**M. LE MAIRE :** Les deux vœux suivants, qui sont présentés conjointement par Emmanuel Coblenca et Jean-Noël Aqua, ont été proposés en vœux de substitution. Je ne sais pas comment vous comptez vous organiser.

**V132024018 Vœu relatif aux suppressions de postes dans les écoles et les collèges parisiens, et à la réforme dite du « choc des savoirs » présenté par Jérôme COUMET, Jean-Noël AQUA, Emmanuel COBLENCE, Vincent BOULET et l'exécutif municipal**

**Emmanuel COBLENCE :** Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, il s'agit de sujets dont nous avons déjà eu l'occasion de parler, mais un sujet, en l'occurrence, ici, la réforme dite du Choc des savoirs, dont nous allons parler pour la première fois dans cette instance.

Vous le savez, les collectivités locales, la Ville de Paris, en l'occurrence ici, subissent depuis plusieurs années de plein fouet la politique éducative du gouvernement, qui est une politique qui est conduite d'abord pour des raisons purement budgétaires et comptables, confère toutes les discussions que nous avons eues sur les fermetures de classes depuis plusieurs années maintenant, mais une politique éducative qui est aussi très fortement imprégnée de réflexes et de théories réactionnaires et qui conduit le gouvernement actuel à déposer une réforme qui est décriée par quasiment tout le monde et qui s'intitule Le choc des savoirs.

Qu'est-ce que la réforme du choc des savoirs au collège ? En un mot, c'est l'idée de faire des enseignements différenciés en français et en mathématiques au collège à partir des résultats des élèves à l'entrée au collège, donc à la sortie de l'école élémentaire.

Il s'agit de création de groupes de niveaux où l'on trie les élèves selon leur niveau en français et en mathématiques, en mettant les meilleurs élèves ensemble, les élèves ayant les plus de difficultés ensemble dans un autre groupe.

Cette réforme est décriée par les élus que nous sommes, nombreux à nous mobiliser sur le sujet, par les parents d'élèves qui se mobilisent très fortement depuis des semaines maintenant, par tous les chercheurs en sciences de l'éducation et par les représentants des syndicats d'enseignants qui disent deux choses, essentiellement. Premièrement, cela n'est pas efficace pour les apprentissages.

Les études montrent au contraire que la mixité scolaire, c'est-à-dire le fait de mélanger des élèves de niveaux différents, est au contraire un facteur qui favorise mieux la réussite des élèves.

Deuxièmement et nous ne pouvons qu'y être sensibles, finalement, les élèves qui ont le plus de difficultés à l'entrée en sixième sont aussi le plus souvent ceux qui viennent des milieux sociaux les plus modestes. Le tri par niveau devient un tri social.

Nous combattons cette réforme qui vient s'ajouter aux fermetures de classes dans le premier degré et dans le second degré. Je vous rappelle les chiffres. 137 fermetures de classes, premier degré pour Paris à la rentrée, 58 fermetures de divisions à la rentrée dans les collèges.

Dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, alors même que nous avons une stabilité des effectifs scolaires d'une année sur l'autre dans notre arrondissement en raison des livraisons de logements et des aménagements de nouveaux quartiers, le rectorat décide de fermer 11 classes pour la rentrée prochaine. Ce vœu demande finalement cinq choses. Je vais essayer d'aller très vite.

Premièrement, que le gouvernement renonce à la réforme du Choc de savoir et à la création de groupes de niveau au collège. Deuxièmement, que le gouvernement annule les suppressions de postes dans le 13<sup>e</sup> arrondissement et à Paris pour permettre une diminution du nombre d'élèves par classe, dont nous savons que c'est un facteur de réussite scolaire. Troisièmement, c'est un point important, qu'il puisse y avoir un rééquilibrage des moyens entre les établissements publics, les écoles publiques, les collèges publics et les

établissements privés, car nous nous apercevons qu'il y a un dérapage de plus en plus important entre les moyens qui sont alloués au public et au privé.

Quatrièmement, qu'il n'y ait pas d'ouverture de classes dans les établissements privés sous contrat, dans les secteurs géographiques, dans les zones géographiques, où il y a une fermeture de classes dans le public, ce qui paraît être la moindre des choses.

Or, évidemment, au niveau parisien, nous nous apercevons qu'il y a de très nombreux secteurs où nous fermons dans le public et nous ouvrons dans le privé juste à côté. Cela est intolérable.

Enfin, nous demandons par ce vœu que le gouvernement engage enfin une politique volontariste pour renforcer l'attractivité des métiers de l'enseignement à travers la rémunération, à travers les conditions de travail et également de faire un travail spécifique sur les enseignants spécialisés dont nous savons à quel point ils sont importants.

**M. LE MAIRE** : Quelques mots pour compléter et appuyer ce que vient de dire Emmanuel Coblence. Vincent Boulet.

**Vincent BOULET** : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, ce vœu fait écho aux mobilisations portées par les communautés scolaires, les syndicats, les élèves, les parents d'élèves, mobilisations dans lesquelles les élus de notre majorité sont également investis.

Pour souligner également que les fermetures de classes, pour le premier degré dans le 13e, concernent aussi le second degré dans le 13e, où nous avons deux nouvelles fermetures de classes à Braque et à Elsa Triolet, et ce qui s'accompagne d'ailleurs d'une ouverture que personne ne demande d'ailleurs aussi à Claude Monet. Avec Monsieur le Maire, nous avons interpellé le rectorat sur cette situation très étrange et nous sommes toujours en attente d'une réponse.

Cela fait écho à un projet gouvernemental qui correspond à un projet de société porté par le gouvernement, c'est-à-dire, comme tu l'as souligné, un projet qui est à la fois réactionnaire et austéritaire, et qui porte la vision d'une fragmentation, d'une paupérisation et d'une caporalisation du service public de l'enseignement national, de l'Éducation nationale, loin de toute perspective émancipatrice qu'il devrait porter.

Alors que la France est aussi en queue de peloton en termes de moyenne de nombre d'élèves par classe, la France est à 22 élèves par classe dans les primaires en moyenne, et 25,6 élèves par classe en moyenne dans les collèges, ce qui est bien supérieur à la moyenne de l'Union européenne.

C'est une réforme qui vise aussi à accentuer la fuite vers le privé, tu l'as souligné, alors que des études montrent que d'ici la deuxième moitié de la décennie 2030, nous pourrions avoir presque la moitié des élèves parisiens scolarisés dans le privé si l'on continue sur cette même dynamique.

Et donc ce vœu porte, tu l'as souligné aussi, une exigence qui est de faire soit de la baisse, soit de la stagnation démographique pour ce qui est le cas du 13e, une opportunité pour améliorer les conditions d'enseignement, l'encadrement des élèves et tout simplement faire rentrer la France dans le rang de la moyenne européenne. Je pense que ce serait la moindre des choses.

**M. LE MAIRE** : J'ai comme inscrits Jean-Baptiste Olivier, puis Elisabeth Stibbe.

**Jean-Baptiste OLIVIER :** Oui, merci, Monsieur le Maire. Nous allons commencer par la conclusion. Nous ne participerons pas à ce vote, puisqu'il s'agit d'une interpellation du gouvernement. Nous sommes très loin et puis des considérants et des demandes qui sont très loin des compétences municipales.

Mais j'avais prévu d'en rester là, mais comme je suis en désaccord sur l'ensemble des points qui sont évoqués par Monsieur Coblenche, et qu'il s'agit d'un débat très intéressant, parce que j'ai une vision diamétralement opposée à celle socialiste, mais c'est normal, chacun est dans son rôle, qui a été développée. Pourquoi des classes sont-elles fermées ? Ce n'est pas pour le plaisir, et il est beaucoup plus facile d'aller à une manifestation de parents d'élèves et de dire « oui », et de caresser dans le dos et de dire « je suis d'accord avec vous ».

Il est facile de promettre toujours plus de moyens. Quand va-t-on comprendre que la France est un pays qui s'appauvrit ? Que la France n'a plus les moyens de toutes ses ambitions. Nous parlions de racheter les murs pour un établissement de santé.

Évidemment que nous voulons que le centre du Moulinet existe, perdure, mais il va falloir savoir où mettre les moyens. Est-ce que l'on refait toutes les rues et nous gaspillons des milliards d'euros en travaux de voirie, ou est-ce qu'on les met dans la santé ou dans l'éducation ?

Je reviens à la question, pourquoi fermons-nous des classes ? Parce qu'il y a moins d'enfants en France. Je suis le premier à le déplorer. Moins d'enfants en France, c'est un problème démographique. Il y a des règles, et c'est au ministre de l'Éducation nationale de les changer, qui déterminent le nombre d'enfants par classe. Je les connais bien ces règles. Nous pourrions les modifier, 24 enfants par classe dans le secondaire, etc. J'ajoute que, et pourtant Dieu sait si je ne soutiens pas ce gouvernement et ce président de la République, mais ils ont dédoublé des classes dans les quartiers politiques de la ville, dans les quartiers prioritaires. Il y a eu, pour le CP et le CE1 notamment, des classes dédoublées. Faudra-t-il un enseignant par enfant ? Ce serait l'autre étape ? Pourquoi ferme-t-on des classes ? Parce qu'il y a des règles d'encadrement, et parce qu'il y a un problème démographique en France.

Et un autre problème, c'est qu'il est toujours facile de dire que nous allons augmenter les moyens, embaucher plus de profs, sauf que nous ne les trouvons plus. Il n'y a plus de personnes qui veulent être profs, parce que c'est beaucoup plus difficile dans notre pays. Nous rabaissons le niveau de recrutement, et cela deviendra des gardiens à force. Des personnes qui auront quelques fois moins le niveau que leurs propres parents.

Quant à l'enseignement privé, pourquoi les parents d'élèves ? Parce qu'il y a une question de liberté, pourquoi les parents d'élèves mettent-ils leurs enfants dans des écoles privées ? Voilà la vraie question. Et beaucoup des personnes de gauche les mettent dans des écoles privées. La solution d'interdire l'ouverture de classe dans une école privée quand nous enfermons dans une école publique est tout simplement ahurissante. C'est du communisme. C'est ce que vous nous proposez. Très bien, cela vous fait rire. Moi non, car c'est très dangereux d'aller dans ce niveau de dérive.

**M. LE MAIRE :** Je vais laisser la parole aux deux autres intervenants, mais je vais vous indiquer très simplement, par une phrase courte, que le 13e est le contre-exemple absolu de tout ce que vous venez de dire.

C'est-à-dire que dans le 13e, nous avons une population scolaire stable, et l'année dernière comme cette année, et cela n'a pas empêché le Rectorat d'engager toute une série de fermetures de classes. Il s'agit des règles que le Rectorat se pose à lui-même. Et donc le Rectorat fait en fonction des postes qu'on lui donne ou qu'on ne lui donne pas. Le 13e est donc le contre-exemple parfait.

Je vous accorde que dans d'autres arrondissements, il y a des baisses démographiques importantes. Il y en aura à un moment donné dans le 13e, parce que si la démographie baisse dans tout Paris et dans toute la France, il n'y a pas de raison que le 13e soit préservé.

Les opérations d'urbanisme ont compensé cela dans le 13e arrondissement. Mais dans le 13e, nous avons une stabilité de la population scolaire dans le public, et nous avons eu l'année dernière et cette année, toute une série de fermetures de classes.

L'année dernière, ils ont été obligés à renoncer à une bonne part des propositions de fermeture qui avaient été formalisées, parce que cela devenait ridicule en termes d'effectifs. Et cette année, ils ont commencé à renoncer à une puis deux. Mais cela reste très problématique, parce que ce n'est pas conforme à une réalité d'évolution démographique.

**Elisabeth STIBBE** : Merci, Monsieur le Maire. Je rejoins mon collègue Jean-Baptiste Olivier sur le fait qu'il n'est pas forcément pertinent qu'un conseil d'arrondissement s'adresse au gouvernement. Sur le reste, je serai plus mesurée. D'abord, je vais prendre un peu comme lui tous les points.

Renoncer à cette réforme du Choc des savoirs, oui, c'est n'importe quoi, pour aboutir à un projet commun, inclusif et ambitieux. Annuler toute suppression de postes dans le 13e, évidemment.

Revoir à la hausse les moyens alloués aux établissements publics de l'Académie de Paris, afin de rééquilibrer les moyens entre établissements publics et privés, je ne suis pas sûre que cette question soit bien formulée ou, plus grave, qu'elle soit bien fondée.

Emmanuel Coblence parlait du dérapage des moyens alloués au public et au privé. Qu'entendez-vous par là, par les moyens alloués ? Ne viennent-ils pas du même endroit ? Le privé reçoit plus que le public dans le 13e, partout ? Cela m'étonne, mais je veux bien voir les chiffres avec beaucoup d'intérêt, parce que cela signifie le renoncement de l'Éducation nationale et à l'école publique.

Mais ce n'est pas incompatible. En revanche, l'alinéa qui commence par « empêche les créations de classes », que l'on aille vers une interdiction des libertés, cela est juste inadmissible.

Je ne suis pas sûre que les vases communicants soient aussi simples à décrire. Mais le mot « empêche », pour moi, est rédhitoire. C'est une privation de liberté.

**Chang Hua PENG** : Merci, Monsieur le Maire. Je prends la parole pour vous apporter tout simplement un témoignage. Moi-même, j'ai été scolarisé dans le public, de ma tendre d'enfance, jusqu'à obtenir tous mes diplômes, y compris les doctorats, etc. Dans le 13e, école maternelle, crèche, école primaire, je suis un pur produit de l'enseignement public. J'ai 42 ans, autour de moi, j'ai énormément de parents d'enfant. Et je dresse un constat dramatique. Ce constat, c'est que ces parents choisissent le privé. Même quand ils n'ont pas les moyens, ils préfèrent faire des sacrifices et aller vers le privé.

Et cela, je ne peux que le déplorer. C'est le choix de ma classe d'âge. C'est une discussion. C'est une discussion sérieuse que nous avons à nos âges, quand nous avons la quarantaine et que nous avons des enfants. Je pense que parmi nous, nous avons aussi des parents. J'ai croisé dans la rue un ancien camarade de quartier qui m'a dit : « Mais c'est dramatique, je suis dans une école, il n'y a plus de français ».

Je lui ai dit : « Tu es français, je ne comprends pas ». Mon ami s'appelle Lassad. Je vous livre un constat et ma propre expérience. Je n'ai rien contre l'école publique, mais malheureusement, c'est une réalité à

laquelle je suis confronté et je pense que beaucoup de nos concitoyens y sont confrontés. À savoir le choix entre le privé et le public. Pas une petite anecdote, mais un vrai choix pour ses propres enfants. En réalité, aujourd'hui, j'ai le constat que les parents préfèrent faire des sacrifices sur des postes de dépense pour aller vers le privé. C'est une véritable déchirure.

**POUR : 5 (UDC DONT 1 POUVOIR ET MME STIBBE)**

**CONTRE : 31**

**ABSTENTION : 1 (M. PENG)**

**NPPV :**

**LE VŒU EST REJETÉ À LA MAJORITÉ.**

*Coupure de son*

**V132024012 Vœu relatif aux morts au travail et à l'accident mortel sur le chantier Austerlitz (Paris 13e) présenté par les élu·e·s du Groupe communiste et citoyen**

**POUR : 31 (DONT 4 POUVOIRS)**

**CONTRE :**

**ABSTENTION : 6 (UDC DONT 1 POUVOIR, MME STIBBE ET M. PENG)**

**NPPV :**

**LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**V132024013 Vœu relatif à la création d'un aménagement cyclable rue de Tolbiac présenté par Marie-Pierre MARCHAND, Wilfried BÉTOURNÉ et les élu·e·s du Groupe écologiste de Paris 13<sup>e</sup> arrondissement**

**POUR : 7 (DONT 3 POUVOIRS)**

**CONTRE : 29**

**ABSTENTION : 1 (M. PENG)**

**NPPV :**

**LE VŒU EST REJETÉ À LA MAJORITÉ.**

**V132024019 Vœu relatif à la création d'un aménagement cyclable rue de Tolbiac présenté par Jérôme COUMET, Antoine GUILLOU et l'exécutif municipal en réponse au vœu déposé par Marie-Pierre MARCHAND, Wilfried BÉTOURNÉ et les élu·e·s du Groupe écologiste de Paris 13<sup>e</sup> arrondissement**

**POUR : 24 (DONT 3 POUVOIRS)**

**CONTRE : 5 (UDC DONT 1 POUVOIR ET MME STIBBE)**

**ABSTENTION : 8 (GEC DONT 3 POUVOIRS ET M. PENG)**

**NPPV :**

**LE VŒU EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.**

**V132024014 Vœu relatif aux emplacements réservés sur les établissements privés catholiques (13<sup>e</sup>)  
présenté par Jean-Baptiste OLIVER et les élus du groupe Union de la droite et du centre**

POUR 5 (UDC DONT 1 POUVOIR ET MME STIBBE)  
CONTRE : 31 (DONT 3 POUVOIRS)  
ABSTENTION : 1 (M. PENG)  
NPPV :  
LE VŒU EST REJETÉ À LA MAJORITÉ.

**V132024015 Vœu relatif à l'évolution du plan de circulation du quartier Peupliers-Rungis » présenté  
par Elisabeth STIBBE**

*Coupure de son*

**Elisabeth STIBBE** : Au niveau d'un parc, il serait pas mal d'en mettre ailleurs, plutôt qu'au niveau d'un parc. Il n'a pas dit cela, les voitures n'y passent plus. Mais les habitants qui habitent, les riverains, comment font-ils pour rentrer chez eux ou pour passer ? Je pense notamment aux personnes en situation de handicap, qui peuvent vous interpellier en disant : « Que deviennent les places pour personnes en situation de handicap ? » J'ai bien peur qu'on leur réponde : « Nous ne les avons pas supprimées, mais déplacées. »

Est-ce un gain d'avoir sa place déplacée de 300 mètres, quand on a du mal à se déplacer ? Je ne suis pas sûre que cela soit totalement bien calé là-dessus. Je ne vais pas continuer à flinguer le plan, parce que ce n'est pas l'objet. L'idée, c'était surtout d'obtenir une étude d'impact parce que c'est ce qui manque, vraiment. Je parle des riverains, mais aussi des commerçants, mais aussi des artisans, qui voient leur circuit gêné, donc ils sont gênés dans leur métier. C'est l'objet de ce vœu, obtenir une étude d'impact, avant que l'on attaque la deuxième partie de la mise en application de ce plan. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Antoine Guillou, s'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention.

**Antoine GUILLOU** : Chère Elisabeth, j'espère vous rassurer sur l'existence d'une étude d'impact.

Pour resituer, pour celles et ceux qui auraient manqué les épisodes précédents, si je puis dire, c'est un plan de circulation, ici du quartier peuplier Rungis, qui s'inscrit dans le cadre de la démarche Embellir votre quartier, à travers laquelle nous réalisons des aménagements, comme le nom de la démarche l'indique, d'embellissement du quartier, de végétalisation, de piétonisation aussi aux abords des établissements scolaires, et dans un certain nombre de cas, de changements de plan de circulation, avec parcimonie.

Mais là, où il nous semble qu'il y a un trafic de transit, nous en parlions tout à l'heure sur la rue de Tolbiac, très important par rapport à la configuration, au gabarit des voies, en l'occurrence, plus concrètement, quand il y a un trafic très important de véhicules, alors que nous sommes sur des petites rues, qui ne sont pas faites pour être des axes de transit, mais qui sont des axes de desserte des quartiers, tout simplement, et des axes d'habitation, si je puis dire. En l'occurrence, dans le quartier peuplier Rungis, la rue qui répond exactement à ce cas de figure, c'était la rue des Peupliers, avec environ 5 000 véhicules par jour qui passaient dans cette rue, alors que c'est une rue, en réalité, étroite.

C'est une rue étroite, avec beaucoup de riverains autour, riverains qui, au passage, il faut le dire, et le maire en parlera mieux que moi, sont mobilisés depuis plusieurs années pour nous demander de réduire le trafic de transit dans la rue des Peupliers.

Le plan de circulation qui est en train d'être mis en œuvre en deux phases, je vais revenir sur le pourquoi des deux phases, et comment faire pour ne pas se retrouver bloqué, mais tout le monde va voir que ça va être assez simple, le plan de circulation vise à répondre à cela.

Nous ne sommes pas arrivés là par la volonté du Saint-Esprit, mais à travers des concertations, et je voulais faire une transition avec le débat précédent. Nous avons concerté ces modifications, dans un cadre où un certain nombre d'éléments et d'études ont été présentés.

Nous pouvons débattre à choisir de ce qu'est ou ce que n'est pas une étude d'impact, mais en l'occurrence, des comptages très précis ont été présentés dans le cadre de la concertation Embellir votre quartier, avec l'ensemble des flux de véhicules. M. Peng, je vous vois hocher la tête, mais vous pouvez vérifier, au moment où je vous parle, sur le site de la mairie du 13e, les comptages ont été présentés. Ce n'est pas dur à vérifier. Ce ne sont pas des panels, les comptages, ce sont des instruments qui mesurent le nombre de voitures, ce n'est pas au doigt mouillé.

Les comptages ont été présentés, nous avons tenu un atelier de plan de circulation en 2022, au moment de la concertation, où ces comptages ont été présentés, et il y a eu des débats avec les participants qui étaient là à ce moment de la concertation pour voir quels pouvaient être les reports qui pourraient advenir, et qui adviennent forcément quand nous avons des changements de circulation.

En l'occurrence, pour le plan de circulation qui est en train d'être mis en œuvre, le report est assez clair. Le fait d'empêcher l'entrée des voitures dans le quartier des Peupliers par la rue des Peupliers a deux effets de report, un sur l'avenue d'Italie, l'autre sur la rue de l'Amiral Mouchez.

Cela est assez simple, assez naturel, c'est ce que l'on observe dans la réalité, puisque ce sont les deux autres voies d'entrée principales dans le quartier.

Quelle est la logique de cela ? Le but n'est pas juste de reporter le trafic sur d'autres axes. Quelques éléments pour expliquer cela, sans vouloir être trop long. Le report sur l'avenue d'Italie s'explique assez bien. Un flux de véhicules qui peut être important pour une rue du Gabarit de la rue des Peupliers, à l'inverse, si nous le reportons sur l'avenue d'Italie, cela fait une grosse différence en moins pour la rue des Peupliers, cela ne fait pas un gros impact en plus pour l'avenue d'Italie, qui est un axe de transit. Voilà le premier point.

Nous avons aussi dans les prochaines semaines la mise en service de la ligne 14, qui va permettre, pour un certain nombre d'habitants du sud de Paris, de gagner le 13e arrondissement et Paris. Je pense aux personnes qui avaient besoin de leur voiture pour du transit vers Paris, de pouvoir emprunter le métro et de ne plus avoir à passer par la voiture et nous pouvons espérer que le report de trafic soit moins important en réalité, et que l'ensemble du trafic qui passait par la rue des Peupliers ne se reporte pas sur les axes voisins.

Et pour conclure, pourquoi faisons-nous les autres modifications ? Vous avez compris, la modification principale c'est effectivement d'empêcher le trafic de transit entrant par la rue des Peupliers.

D'une part, si l'on ne changeait pas les autres axes sur les côtés, c'est ce que l'on voit aujourd'hui dans la phase intermédiaire, une partie du trafic qui se reporte sur la rue du Docteur-Tuffier et par la rue de (XX 02.49.48) et il faut aussi changer cela dans la phase 2, la rue du Docteur-Tuffier, sinon, cela ne fonctionnerait pas.

Pourquoi attendre le 1er juillet ? La rue Küss est une rue qui héberge une école de taille importante, était une rue sur laquelle les parents d'élèves nous avaient alertés, avec mon collègue Emmanuel Coblenca, nous y sommes régulièrement, sur le fait qu'il y avait un trafic important justement par cette rue.

Le but du plan de circulation est aussi de faire en sorte, et vous l'avez bien décrit, de faire en sorte que cela n'ait plus d'intérêt de passer par la rue Küss, sauf si l'on a quelque chose à y faire. Sinon, c'est un nouveau plan de circulation. Le fait de passer par la rue Küss amènera au point de départ. A priori, si vous n'avez rien à faire dans la rue Küss, vous n'allez pas y aller, puisque cela ne vous ramènera qu'à votre point de départ. Merci d'avoir démontré que le but sera atteint, le but est précisément d'éviter qu'il y ait du trafic automobile le long de la rue Küss.

Nous ne pouvions pas la fermer, ce qui était le souhait des parents d'élèves, parce qu'il y a des entrées et sorties de parking. Pragmatiquement, nous ne pouvions pas la fermer. Mais en revanche, le but était de dissuader le trafic. C'est le but du plan de circulation qui sera mis en œuvre et qui a été mis en œuvre après études d'impact, puisque les comptages avaient été présentés et les différents reports que je viens d'énoncer ici, sommairement, avaient été bien anticipés, même s'il y a toujours une phase d'adaptation, le temps que chacun adopte de nouveaux trajets.

Pour cette raison, je donnerai un avis défavorable sur le vœu quand bien même c'est un objectif, les études d'impact et les comptages que nous partageons, mais en l'occurrence, il est déjà réalisé.

**Une intervenante** : Un comptage, ce n'est pas une étude d'impact.

**M. LE MAIRE** : Nous allons peut-être passer au vote ?

**POUR : 6 (UDC DONT 1 POUVOIR, MME STIBBE ET M. PENG)**

**CONTRE : 31**

**ABSTENTION :**

**NPPV :**

**LE VŒU EST REJETÉ À LA MAJORITÉ.**

*Coupure son Vœux 012/013/019/014/015/016 et début 017*

**Habib SHOUKRY** : Qu'il n'y ait pas cet ancrage au sol, à savoir un anneau ancré au sol, pour permettre de mettre un antivol, cela fait que, techniquement, c'est une cause d'exclusion de la police d'assurance. Face à ce problème technique, je formule un vœu assez simple. C'est doter tous les emplacements de surface d'un ancrage au sol permettant à ces usagers de deux-roues payant le stationnement, puisqu'aujourd'hui, il est payant, d'avoir toutes les garanties contre le vol de leur véhicule. Je vous remercie.

**V132024016 Vœu relatif à la Cyber sécurité présenté par Chang Hua PENG**

**M. LE MAIRE** : Antoine Guillou.

**Antoine GUILLOU** : Merci, Monsieur le Maire, merci, Monsieur Peng. Je dois avouer que je n'ai pas consulté les militants du PS avant de vous répondre, mais j'espère qu'ils me le pardonneront. En tout cas, ce que je peux vous dire sur le sujet, sur le diagnostic, vous avez raison, il y a des stationnements vélos, certains sans arceau, d'autres avec. Quelle est la raison de cette différence ? Les époques d'installation, tout simplement, bien sûr. La raison pour laquelle je ne pourrais pas donner l'avis favorable à votre vœu, c'est que nous ne pouvons pas installer systématiquement des points fixes de stationnement pour les

motos, parce que cela réduirait dans beaucoup de cas le nombre de stationnements que nous pourrions déployer. C'est le premier élément. Vous mettez un arceau, cela prend plus de place.

Deuxième point, je me suis renseigné aussi, je ne suis pas conducteur de deux roues moi-même, tout comme vous, mais je me suis renseigné. Il y a des assurances qui ne prennent pas en charge, comme vous l'avez dit, manifestement, si jamais il n'y a pas d'accroche au sol, mais ce n'est pas le cas de toutes les assurances. Nous sommes sur un cas où, a priori, certains assureurs sont capables de prendre en charge la garantie, quand bien même le scooter ou le deux-roues n'est pas rattaché à un point fixe.

Il y a des stationnements avec des arceaux, il continuera à y en avoir, mais de sorte à maximiser le nombre d'emplacements de stationnement que nous installons. C'est vrai que les nouveaux emplacements sont plutôt installés sans accroche fixe et nous ne reviendrons pas, a priori, sur cette tendance, parce qu'il permet de maximiser le nombre de stationnements disponibles pour les deux-roues.

**M. LE MAIRE :** Merci, je vais soumettre ce vœu, avec un avis négatif de l'exécutif. Qui vote pour ? Merci. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est repoussé. Je vous souhaite un bon appétit. Merci.

**POUR : 2 (MME STIBBE ET M. PENG)**  
**CONTRE : 30 (DONT 3 POUVOIRS)**  
**ABSTENTION : 4 (UDC DONT 1 POUVOIR)**  
**NPPV :**  
**LE VŒU EST REJETÉ À LA MAJORITÉ.**

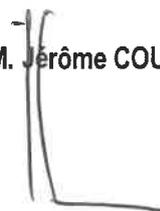
La séance est levée à 22 h 20

Stéphane FERRIER



Conseiller d'arrondissement

M. Jérôme COUMET



Maire du 13<sup>e</sup> arrondissement

